

L'ARGENT QUI DÉTRUIT,

**ENQUÊTE SUR LES LIENS ENTRE
LA BNP ET L'AGRO-INDUSTRIE**

ActionAid France

est une association de solidarité internationale, féministe et altermondialiste, qui lutte pour la justice sociale et la justice climatique depuis sa création en 1984, et fait partie depuis 2009 de la fédération internationale ActionAid.

La publication de ce rapport s'inscrit dans la campagne internationale « Fund our Future » (c'est-à-dire « Investissons dans l'avenir »), lancée en 2023 par la fédération internationale pour :

- interpeller les institutions financières, les pouvoirs publics et les entreprises pour qu'ils cessent de financer, promouvoir ou mener des projets agro-industriels et climaticides, qui contribuent à la déforestation, à l'accaparement des ressources naturelles et portent atteinte à la souveraineté alimentaire ;
- faire connaître et soutenir les initiatives qui respectent les droits humains et l'environnement, l'agriculture paysanne et familiale et l'agro-écologie.
- renforcer la capacité des jeunes à promouvoir l'agro-écologie et soutenir les peuples autochtones et les communautés rurales face au réchauffement climatique.

Sommaire

Introduction	4
Chiffres Clés	5
L'argent qui arrose, les investissements des banques dans l'agro-industrie	8
Deux fois plus d'investissements dans l'agro-industrie que dans la lutte contre le réchauffement climatique.....	9
Le rôle central des banques dans le financement de l'agro-industrie.....	12
Le rôle des banques françaises en particulier.....	15
Des profits au prix des droits humains et de l'environnement	18
Comment l'agro-industrie participe au réchauffement de la planète ?.....	19
Comment l'agro-industrie détruit les territoires et menace les populations locales ?.....	21
Le rôle de Cargill dans la déforestation en Bolivie.....	22
Socfin et ses mauvaises pratiques.....	25
BNP Paribas, première banque française de la déforestation	27
Des engagements à horizon 2025.....	28
Un plan de vigilance lacunaire.....	29
Marfrig, BNP Paribas mis en demeure	30
Premier financeur mondial de Cargill.....	32
Régulons les investissements des banques françaises	33
Tout le secteur financier mis en cause.....	34
Une question de « justice climatique ».....	35
Bolloré, société Socfin et les plantations Socapalm	37
Nos recommandations	39
Méthodologie	41
Sources et crédits	44

Introduction

Ce printemps 2024, marqué par la mobilisation du secteur agricole en France, a montré à quel point il est urgent de questionner nos systèmes alimentaires, de la production à la distribution en passant par le conditionnement et la transformation de nos aliments. Il est également essentiel de considérer les impacts du secteur agricole sur le climat et les populations.

En effet, l'agriculture est le secteur d'activité qui émet, à ce jour, le plus de gaz à effet de serre après le secteur des énergies fossiles. Mais il pourrait en émettre bien moins et contribuer à réduire le réchauffement climatique et/ou en réduire les conséquences néfastes.

Il aura fallu attendre la Conférence pour le Climat de novembre 2023, la COP 28, pour que les Etats signataires de la [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques](#), signée en 1992, s'engagent timidement dans ce domaine. La déclaration adoptée à l'issue de cette COP 28, par 134 pays dont les 27 membres de l'Union européenne, les Etats-Unis ou encore le Brésil, a permis d'inclure les systèmes alimentaires et l'agriculture dans les plans d'actions nationaux pour le climat. Il s'agit d'un progrès. Notons cependant que l'implication des Emirats Arabes Unis sur cette question s'est traduite par la signature d'un partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, connue pour son soutien financier à l'agro-industrie. On peut donc craindre des tentatives de « verdir » les pratiques agro-industrielles plutôt que de soutenir la transition vers des systèmes plus respectueux de l'environnement et des populations.

Or, l'agro-industrie est un secteur d'activité rentable, dans lequel la plupart des grandes banques mondiales investissent massivement. C'est ce que montre une enquête publiée en septembre 2023 par la fédération ActionAid, présente dans 44 pays. En partenariat avec l'organisme de recherche indépendant Profundo, l'ONG

a étudié les financements bancaires accordés entre 2016 et 2022 à des activités agro-industrielles ou à l'exploitation d'énergies fossiles dans 134 pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie¹.

Ce que révèle cette enquête est sans appel : alors que les principales banques américaines, européennes et asiatiques affirment s'attaquer au changement climatique, elles continuent en réalité d'investir massivement dans des projets qui contribuent au réchauffement !

Les grosses entreprises qui dominent le secteur, telles que Cargill, Bayer ou ChemChina, bénéficient d'investissements massifs, tant de la part de banques privées que de banques publiques et de dispositifs d'aide publique au développement. Et ces investissements semblent incompatibles avec les engagements affichés, par exemple, par la « Net-Zero Banking Alliance » (c'est-à-dire « l'Alliance des banques pour des émissions nettes de gaz à effet de serre égales à zéro »).

Le présent rapport s'appuie sur l'enquête de 2023 en mettant l'accent sur la part de responsabilité des banques françaises, et notamment de BNP Paribas, dans le financement d'activités qui nuisent au climat et aux populations. Nous y dénonçons aussi la part de responsabilité des pouvoirs publics, puisque l'Etat français, comme d'autres Etats, rechigne à réglementer les activités des banques et autres institutions financières. Ainsi, la France a joué un rôle non négligeable dans l'exclusion des banques, sociétés d'assurance et de gestion d'actifs du champ d'application du projet de directive européenne imposant un « devoir de vigilance » aux entreprises afin d'atténuer leur impact sur les droits humains et l'environnement.

Il est temps que les finances privées et publiques cessent d'alimenter la crise climatique et les atteintes aux droits humains !

1 La méthode employée pour le recueil et le traitement des données est décrite en annexe de ce rapport.

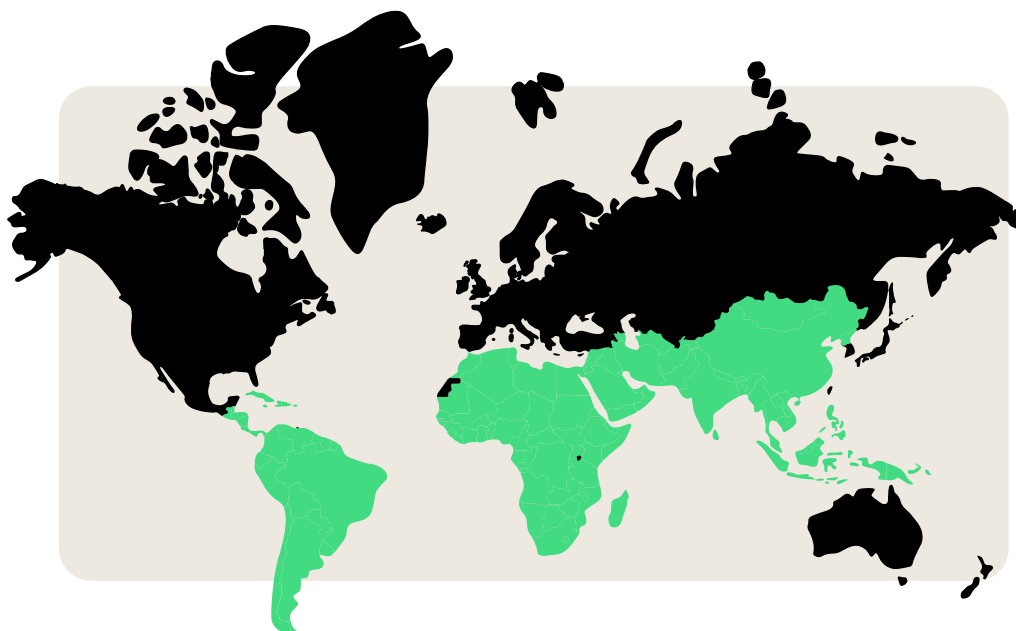
Chiffres clés

Méthodologie

- De janvier 2016 à septembre 2022
- 10 secteurs analysés :



- 134 pays formant la coalition du Groupe des 77 et de la Chine aux Nations Unies - considérés comme le «Sud global»



- 2 types de financements :

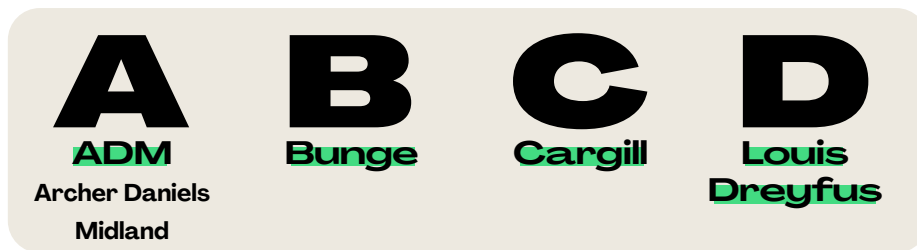
- Le crédit aux entreprises sous forme de prêts à court terme (principalement pour le fonds de roulement, le financement des opérations quotidiennes des entreprises) et des prêts d'entreprise à plus long terme, souvent liés à des plans d'expansion
- L'émission d'actions et d'obligations

Impacts de l'Agro-industrie

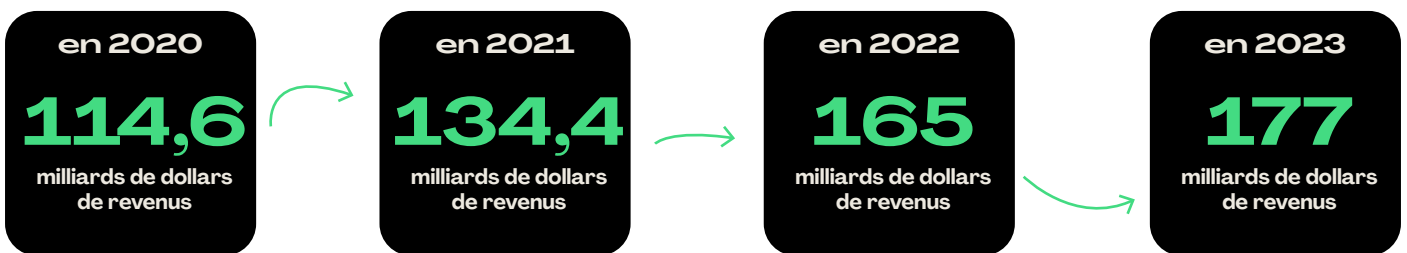
- Principaux impacts de l'agro-industrie



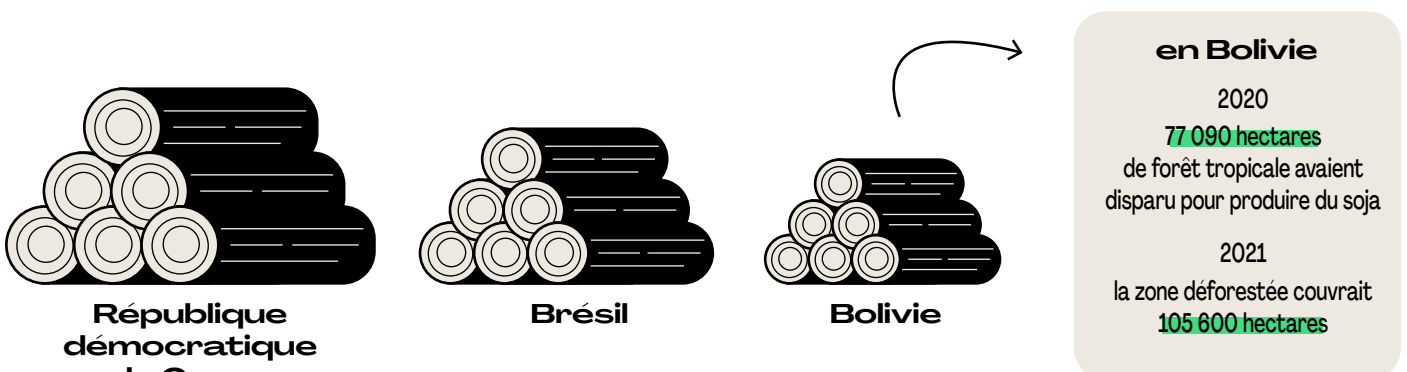
- Quatre sociétés contrôlent **90%** du commerce mondial des céréales « les abcd »



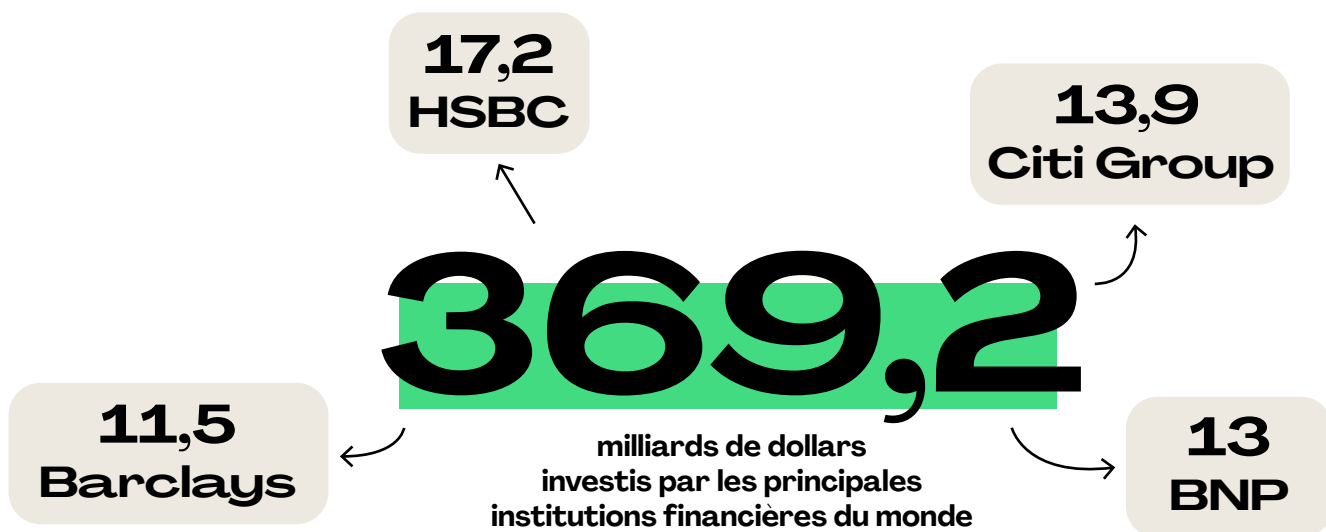
- Chiffre d'affaires de Cargill



- Pays où il y a le plus de déforestation



Sur les investissements mondiaux



Sur les banques françaises

- Chiffre d'affaires des banques françaises en milliards d'euro



5 banques dans le top 10 des plus riches d'Europe

Investissement des banques françaises dans l'agro-industrie



Sur la BNP



Cargill est accusée de
déforestation dans la
forêt du Chiquitano en
Bolivie

- 3 procès en cours

1

pour blanchiment et
recel de délits
environnementaux

2

dans le cadre de la
loi sur le devoir de
vigilance

2025



la date que s'est fixée la BNP pour arrêter
les financements des entreprises liées à la
déforestation

L'argent qui arrose,

**les investissements des banques dans
l'agro-industrie**



Ce n'est pas seulement en investissant dans la production et la distribution de pétrole, de gaz ou de charbon que les banques contribuent au réchauffement climatique. Elles y contribuent aussi en finançant l'agro-industrie, responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Or, au cours des 7 dernières années, les financements apportés par des banques à ces deux secteurs d'activité dans les pays les plus pauvres de la planète ont été vingt fois plus importants que les financements accordés par des États pour aider ces mêmes pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et résister au changement climatique !

Deux fois plus d'investissements dans l'agro-industrie que dans la lutte contre le réchauffement climatique

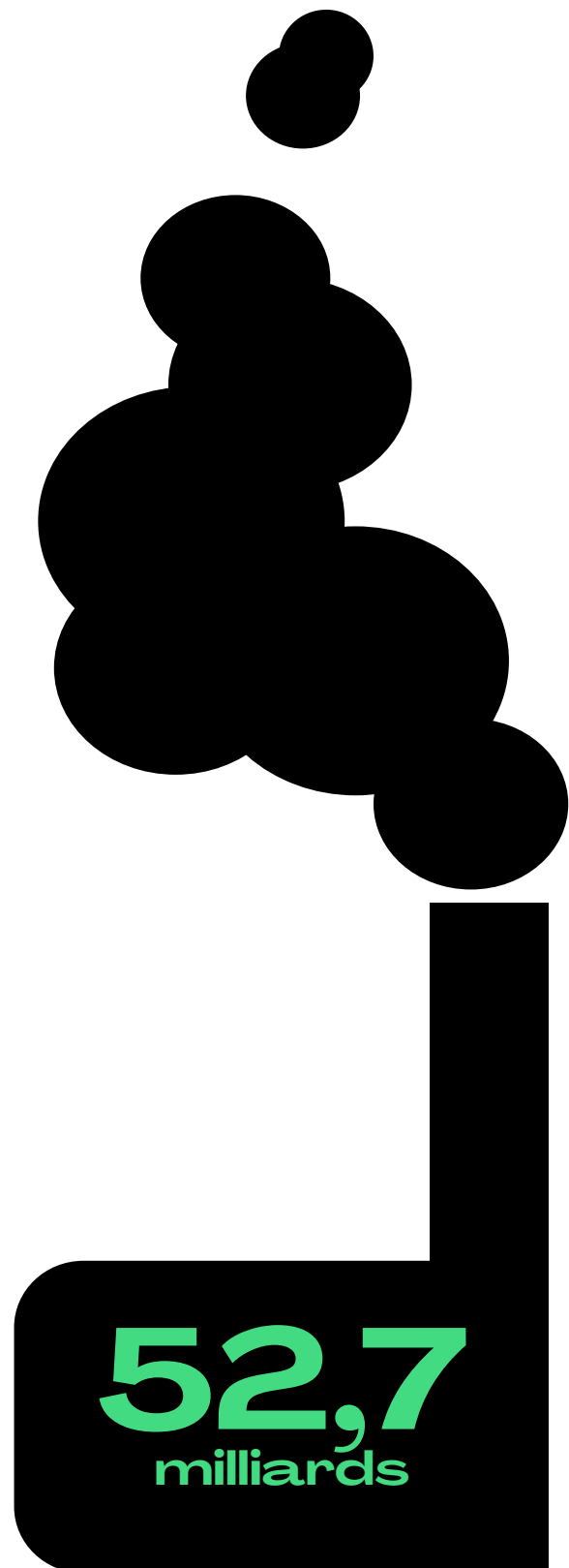
Nous avons étudié en particulier les crédits émis entre janvier 2016 et septembre 2022 par les institutions financières pour les 45 entreprises les plus actives dans 10 secteurs d'activité : production de produits phytosanitaires, de semences, alimentation animale, pharmacie animale, production de viande, production d'huile de palme, de caoutchouc, de soja, de canne à sucre et commerce de matières premières.

Au cours des 7 années qui ont suivi l'Accord de Paris, conclu en 2015 pour tenter de freiner le réchauffement climatique, les principales institutions financières du monde ont investi 369,2 milliards de dollars, sous forme de prêts et de souscriptions dans de grandes entreprises agro-industrielles opérant dans les pays dits « en développement ». Cela représente un investissement moyen d'environ 52,7 milliards de dollars par an. A titre de comparaison, le soutien financier apporté par les pays industrialisés au reste du monde pour des actions d'adaptation ou de réduction du changement climatique a pu être estimé entre 21 et 24,5 milliards de dollars en 2020² selon l'ONG Oxfam.

Cela signifie que, **depuis la signature de l'Accord de Paris, les financements obtenus pour des activités agro-industrielles ont été deux fois plus importants que pour des activités permettant d'atténuer et/ou de s'adapter à la crise climatique.**



Montant moyen estimé du soutien financier à l'action climatique dans les 134 pays d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie en 2020



Financement bancaire annuel moyen à la fois aux combustibles fossiles et à l'agriculture industrielle dans les 134 pays d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie de 2016 à 2022

Parmi les plus grands financeurs de l'agro-industrie au niveau mondial, on trouve de nombreuses banques européennes et notamment françaises. Les plus gros bailleurs de fonds européens étant Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole, HSBC, SG (Société Générale) et Standard Chartered.

Ce phénomène est cependant mondial puisque des banques nord-américaines telles que Bank of America, Citigroup et JPMorgan Chase sont également des bailleurs de fonds enthousiastes des énergies fossiles et de l'agro-industrie, de même que la Banque de Chine, CITIC, la Banque industrielle et commerciale de Chine, Mitsubishi UFJ Financial et Mizuho Financial.

Ces banques ont versé des milliards de dollars à des sociétés comme Archers-Daniel-Midland (ADM), Bayer (qui possède Monsanto), Bunge, Marfrig, Cargill et ChemChina (Syngenta), le groupe Louis Dreyfus ou le groupe Bolloré (voir [page 25](#)).

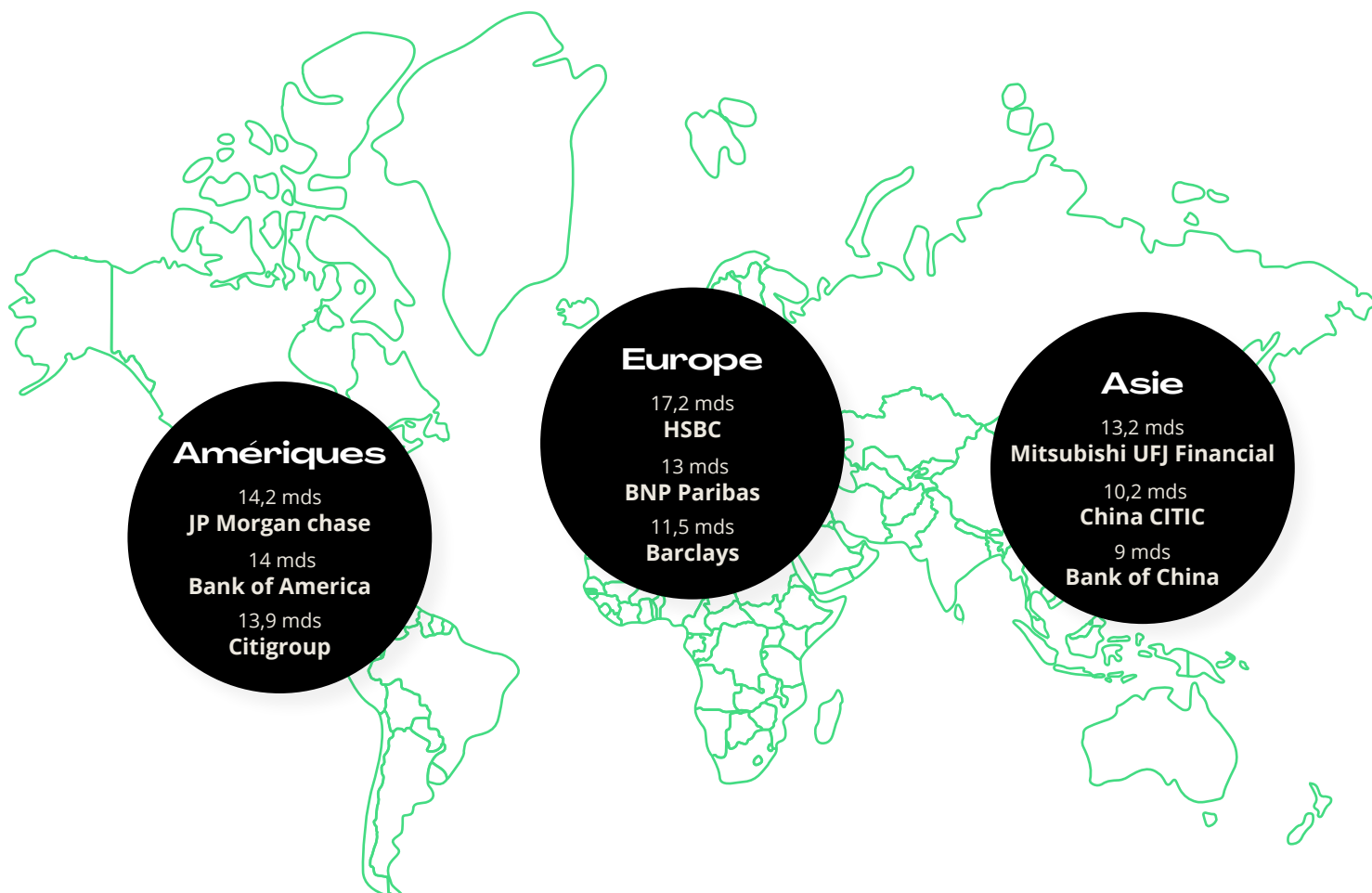
Ce secteur d'activité a aussi bénéficié massivement de fonds publics, sous forme de subventions, à travers des programmes d'aide publique au développement, mais aussi par des banques ou des entreprises publiques.

Parallèlement, les solutions réelles et durables pour répondre aux besoins énergétiques et alimentaires des populations - les énergies renouvelables et d'autres approches agricoles, agro-écologiques en particulier - sont restées sous-financées.

Des recherches récentes ont ainsi montré que seuls 7 % des financements accordés par les grandes banques internationales ont été consacrés aux énergies renouvelables au cours des 7 années qui ont suivi l'Accord de Paris³. Bien qu'il n'existe pas d'ensemble de données équivalentes pour le financement de l'agro-écologie, les prêts accordés par les banques ne représentent qu'une petite partie du financement dans ce secteur⁴.

Les banques qui ont le plus investi dans l'agro-industrie entre 2016 et 2022 dans les 134 pays considérés

en milliards de dollars



Le rôle central des banques dans le financement de l'agro-industrie

Les investissements financiers dans l'agro-industrie prennent diverses formes. Les multinationales du secteur financent notamment leurs activités en émettant des actions et obligations, dont une grande partie sont détenues ou gérées par des compagnies d'assurance, des fonds de pension ou des sociétés de gestion d'actifs.

Notre enquête se concentre cependant sur les investissements de la part des banques, qui représentent des sommes colossales. Plusieurs enquêtes ont en effet démontré la place centrale des banques dans le financement de l'agro-industrie. L'une d'entre elles pointe, par exemple, le financement de plantations émettant une grande quantité de gaz à effet de serre⁵. Une autre enquête, publiée par *Forest & Finance* en décembre 2023⁶, a révélé que depuis 2016, les banques ont injecté 307 milliards de dollars dans des activités entraînant la déforestation. Or, la disparition des forêts tropicales a des conséquences dramatiques pour l'environnement, le climat et les millions de personnes dont les moyens de subsistance dépendent de ces forêts.

L'une des raisons pour lesquelles les banques tiennent une place si particulière dans le financement de l'agro-industrie tient au niveau d'endettement des entreprises concernées. A l'heure actuelle, en effet, l'endettement des entreprises privées est bien plus important que celui du secteur public. En France, alors que l'endettement public atteignait 111,7% du PIB en septembre 2023, l'endettement des entreprises françaises (hors secteur financier) représentait 143 % du PIB en juin 2023 selon la Banque de France.

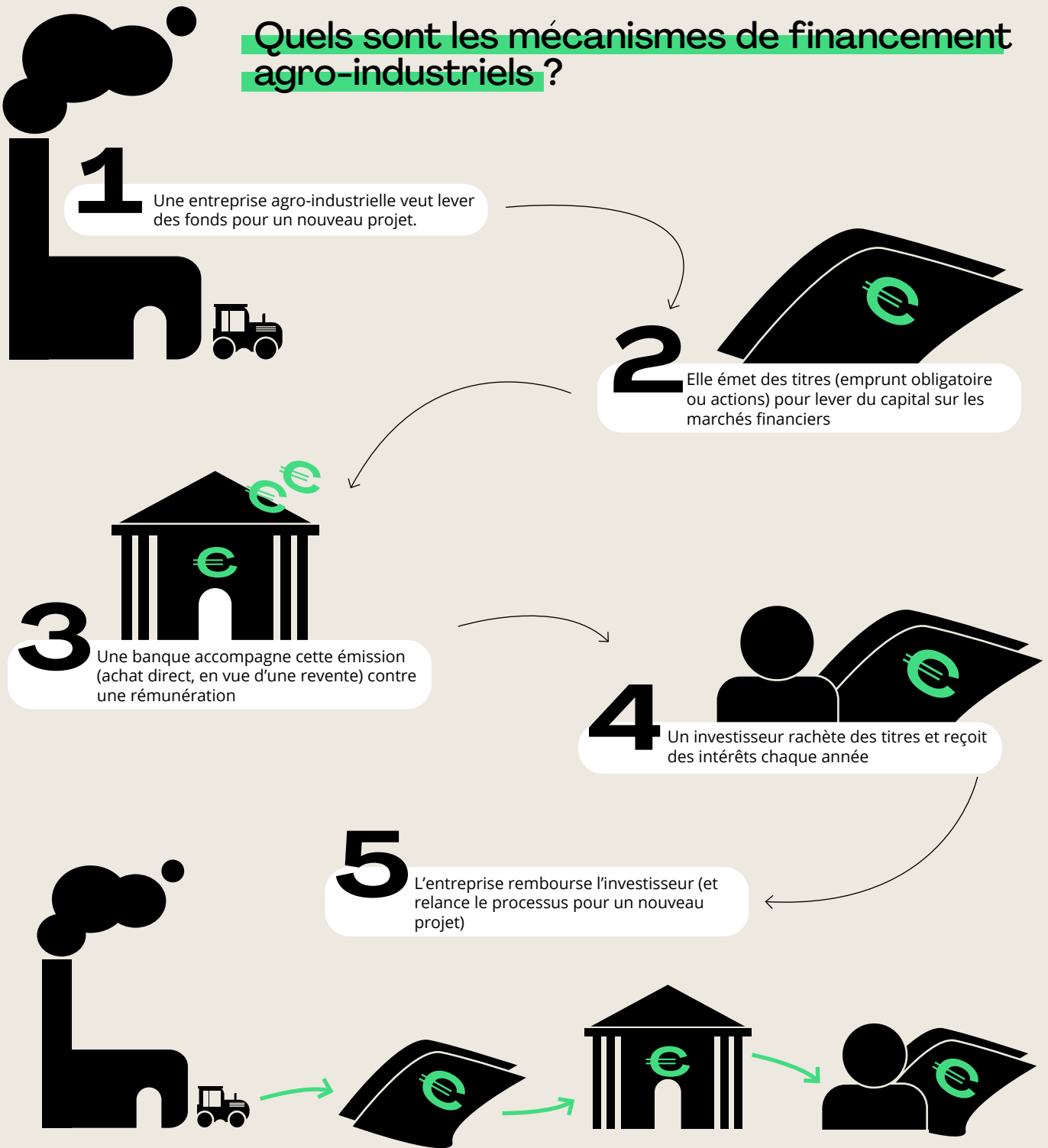
Les entreprises recourent massivement à ce qu'on désigne parfois comme un « effet levier »⁷ de l'endettement : elles s'endettent pour investir dans des ressources ou des activités dont la rentabilité doit couvrir le montant de la dette et des intérêts, et générer une « plus-value ». Cette course en avant est l'un des principaux leviers de la « croissance » économique mondiale, et les principaux groupes agro-industriels présentés dans ce rapport ont tous largement recours à l'endettement.

Concrètement, lorsqu'une entreprise souhaite financer un projet, elle démarche des banques pour souscrire **un prêt**, avec un taux d'intérêt fixe ou variable, en fonction d'un indicateur ou plusieurs indicateurs précisés dans le contrat (l'évolution des prix, par exemple, ou l'évolution du taux d'intérêt sur les emprunts à court terme entre banques). Dans le cas d'un emprunt à taux variable, son coût total n'est donc pas connu à l'avance.

Elle peut aussi faire appel à **une souscription**, c'est-à-dire l'engagement d'une banque ou d'une société financière à acheter un certain nombre d'actions ou d'obligations de l'entreprise pour les revendre sur le marché. Dans ce cas, la banque s'engage à vendre ces actions ou obligations et assume le risque financier si leur valeur n'est pas à la hauteur de ses attentes. Mais la banque demande une rémunération pour ce service qui réduit les risques financiers de l'entreprise en question, sans certitude sur le coût total de l'opération.



Quels sont les mécanismes de financement agro-industriels ?



Ou

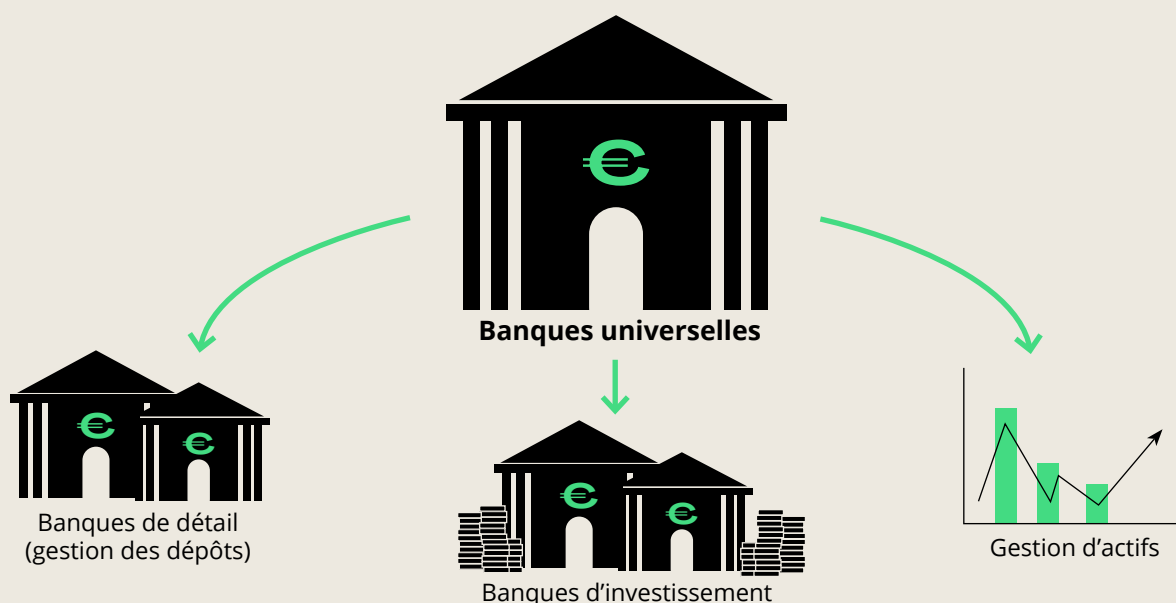
l'entreprise emprunte une somme auprès d'une banque avec un taux d'intérêt fixe ou variable



FOCUS

sur le système bancaire français

Le modèle des banques universelles



Le système bancaire français, initialement diversifié avec des banques d'affaires et des banques de dépôts, des banques régionales et des banques nationales, s'est profondément transformé au cours du XX^{ème} siècle. Après la seconde guerre mondiale, la nationalisation de la Banque de France et d'autres grandes banques commerciales (Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir national d'escompte de Paris, BNCI) a renforcé le contrôle de l'État sur le secteur bancaire, et la séparation entre banques de dépôts et banques d'affaires. Le secteur est alors peu concurrentiel mais se concentre : des rapprochements s'opèrent entre des banques et des sociétés d'assurance.

À partir des années 1980, une série de réformes réduit l'intervention de l'État, mettent fin à la spécialisation des banques et favorisent la concurrence entre établissements, qui deviennent progressivement des « banques universelles », c'est-à-dire des banques proposant une gamme très large (sinon universelle) de services bancaires et financiers, en France et toujours plus largement dans le monde, pour accompagner la mondialisation des marchés.

Actuellement, 6 groupes concentrent 83 % du système bancaire français : une banque « de détail » (Banque Postale) et 5 banques « universelles » (Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE[®] et Crédit Mutuel)

Le rôle des banques françaises en particulier

Rappelons tout d'abord que les banques françaises sont parmi les plus importantes du continent européen. Une étude de *S&P Global Market Intelligence*⁹ montre que, parmi les 10 banques les plus riches du continent – celles dont le bilan financier était le plus important en 2022 – cinq d'entre elles sont françaises : BPCE, BNP Paribas, Crédit Agricole, SG et Crédit Mutuel. Aucun autre pays ne compte plus de 2 banques dans ce classement financier¹⁰. Les 6 plus grandes banques françaises disposaient ainsi de presque 10 000 milliards d'euros d'actifs à la fin de l'année 2022, soit près de quatre fois le PIB français.

Taille totale du bilan 2022, en milliards d'euros

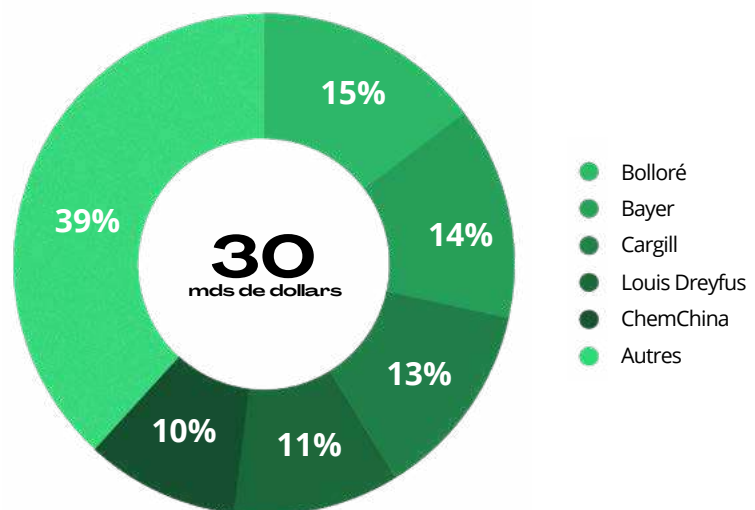
HSBC	2680
BNP Paribas	2666
Groupe Crédit Agricole	2379
Banco Santander	1734
Barclays	1706
UBS	1571
Groupe BPCE	1531
Société Générale	1487
Deutsche Bank	1336
Crédit Mutuel	1105

Y compris Credits Suisse pour UBS

Entre 2013 et 2019, selon les données analysées par l'ONG *Global Witness*¹¹, les banques françaises ont financé 5 des 6 entreprises contribuant le plus à la déforestation de l'Amazonie brésilienne, du bassin du Congo et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à hauteur de 2 milliards d'euros environ.

Agro-industries soutenues par des banques françaises

entre 2016 et 2022 dans 134 pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie



Entre 2016 et 2022, elles ont investi près de 30 milliards de dollars dans des projets agro-industriels mis en œuvre dans les pays « en développement ».

Parmi les banques françaises, c'est BNP Paribas qui a le plus investi dans ces activités, à hauteur de 13 milliards de dollars, dont 5,4 milliards au profit d'entreprises états-uniennes, et 5 milliards au profit de groupes européens. Les entreprises les plus financées par la banque au cours de cette période sont : Cargill (2,9 milliards de dollars), ChemChina, Bayer, ADM et Olam Group.

Principaux bénéficiaires de financement pour des projets agro-industriels dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires

134 pays considérés entre 2016 et 2022

Banque	5 entreprises les plus financées	Montant investi dans ces entreprises (en milliards de dollars)
BNP Paribas	Cargill, Bayer • Olam Group • ChemChina • ADM	8,4
Crédit Agricole	Bayer • ChemChina • Bolloré • Louis Dreyfus • Bunge	4,7
Société Générale	Louis Dreyfus • Bayer • Bolloré • Cargill • UPL – United Phosphorus	3,9

Entreprises	5 principaux investisseurs	Montant total reçu de 2016 à 2022 (en milliards de dollars)
ADM	Bank of America (4,2 Mds) • Barclays (4,2 Mds) • Citigroup (4 Mds) • JP Morgan (2,9 Mds) • BNP Paribas (1 Md)	30,9
Bunge	Farm Credit Services Commercial Finance Group (1,4 Mds) • SMBC Group (1,4 Mds) • Citigroup (0,9 Mds) • ING Group (0,8 Mds) • BNP Paribas (0,6 Mds)	13,5
Cargill	BNP Paribas (3 Mds) • JP Morgan (2,7 Mds) • Bank of America (2,7 Mds) • Deutsche Bank (2,3 Mds) • City Group (1,9 Mds)	26,7
Louis Dreyfus	Société Générale (1,1 Mds) • BNP Paribas (0,8 Mds) • ABN Amro (0,7 Mds) • Rabobank (0,7 Mds) • Crédit Agricole (0,6 Mds)	15,8
Bolloré	Crédit Agricole (1 Md) • Groupe BPCE (0,9 Mds) • Crédit Mutuel (0,9 Mds) • Société Générale (0,7 Mds) • BNP Paribas (0,6 Mds)	5,9

Les ABCD

Les principaux groupes industriels considérés (les ABCD) comptent BNP Paribas dans leurs principaux investisseurs, ainsi que SG et le Crédit Agricole.

FOCUS

Quelles sont les entreprises de l'agro-industrie ?

Le secteur agro-industriel mondial est contrôlé par une poignée d'entreprises. **Quatre sociétés contrôlent 90 % du commerce mondial des céréales, ainsi que des pans entiers de la chaîne de transformation alimentaire. Ce sont les « ABCD »** pour : ADM (Archer Daniels Midland), Bunge, Cargill et Louis Dreyfus.

Moins connues du grand public que les grands groupes pétroliers ou informatiques, elles s'en approchent par leur poids économique... et par le manque de scrupules.

Ainsi, leur rôle est déterminant sur le cours des prix des denrées alimentaires. Or, dans un contexte important d'inflation et de crises alimentaires, leurs profits n'ont fait qu'augmenter. D'après le réseau *Via Campesina*¹² : « *les fameux ABCD (...) ont fait des profits historiques : Cargill a annoncé plus de 35% d'augmentation de chiffre d'affaires par rapport à 2021 qui était déjà leur record historique ! plus de 165 milliards de dollars ! Ils ont réalisé ces revenus énormes grâce à l'augmentation historique de leurs marges car tous les acteurs ont acheté leurs céréales à 400 dollars la tonne, dont le prix est habituellement à moins de 100 dollars la tonne* ».

Aux Etats-Unis, Cargill opère dans l'agriculture, l'élevage, la transformation alimentaire, la distribution, la commercialisation des matières premières agricoles, et la gestion des risques financiers associés aux marchés agricoles. Elle produit et/ou commercialise de très nombreux produits : céréales, huiles végétales, protéines animales, produits alimentaires transformés, ingrédients pour l'alimentation humaine

et animale. En 2021, l'entreprise affichait 134,4 milliards de dollars de revenus : une augmentation nette de 22,7%, à comparer aux difficultés croissantes rencontrées sur la même période par une partie de la population mondiale pour se fournir en produits de première nécessité. En 2022, ses revenus ont encore atteint les 165 milliards de dollars, avec un bénéfice net de 6,68 milliards de dollars.

Dans ce contexte de spéculation, la crise alimentaire s'est dramatiquement intensifiée et [le Programme Alimentaire Mondial lance l'alerte](#) : jusqu'à 828 millions de personnes se couchent en ayant faim chaque soir, et le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë a plus que doublé depuis 2019, passant de 135 millions à 345 millions¹³.

D'autre part, les ABCD ont un impact très important sur l'environnement. Ainsi, les ABCD sont responsables de 56% des exportations de soja au niveau mondial, parmi 300 groupes recensés. Avec les sociétés Amaggi et COFCO, ils étaient impliqués dans 66 % des risques de déforestation liés à l'expansion du soja en 2017¹⁴. Une évaluation réalisée par l'ONG *Mighty Earth* révèle que les ABCD, et en particulier Cargill et Bunge, ont les pires pratiques du secteur¹⁵.

Ces quatre sociétés contribuent massivement au réchauffement climatique¹⁶. Avec leurs fournisseurs brésiliens de viande bovine Minerva et Mafrig, leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement en viande est dévastateur pour les droits humains et les écosystèmes¹⁷.



Des profits **au prix des droits humains et de** **l'environnement**

Le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté devrait passer de 35 à 122 millions d'ici 2030 en raison du réchauffement climatique et de ses répercussions sur les moyens de subsistance des communautés vivant de l'agriculture familiale et paysanne. Or, le développement d'une agriculture industrielle, parfois présentée comme une solution pour « nourrir la planète », est en fait l'une des causes du réchauffement climatique et d'innombrables difficultés.

Pratiquée de manière intensive et sans tenir compte de l'environnement, l'agro-industrie favorise la déforestation, génère de grandes quantités de gaz à effet de serre et porte atteinte à des milliards de producteurs et productrices agricoles et à leurs systèmes agro-écologiques, qui pourraient nourrir la planète tout en ralentissant les effets du changement climatique. Elle porte également atteinte aux travailleur·se·s agricoles, main-d'œuvre nécessaire, mais qui subit des conditions de travail indécentes.

Comment l'agro-industrie participe au réchauffement de la planète ?

Si l'impact de l'utilisation des combustibles fossiles sur le climat est bien connu, le rôle de l'agriculture industrialisée dans la crise climatique l'est moins. L'agriculture, et plus précisément l'agriculture industrielle, est pourtant la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial.

Les gaz à effet de serre émis par l'agriculture sont essentiellement le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). L'agriculture industrielle contribue de manière substantielle aux émissions totales du secteur, notamment en raison de l'utilisation d'engrais azotés synthétiques, de la déforestation et de l'élevage intensif. La dépendance de l'agriculture industrielle aux combustibles fossiles, pour la production de pesticides et d'engrais, n'est qu'une des façons dont les deux industries sont liées...

Selon le GIEC¹⁸, les cinq principaux secteurs émetteurs sont l'industrie (34 %), l'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres (AFOLU) (22 %), les bâtiments (16 %), les transports (15 %) et l'approvisionnement en énergie (12 %).

Or, les émissions liées à la production et au transport des engrais sont comptabilisées par le GIEC dans le secteur industriel mais devraient plutôt être ajoutées aux émissions du secteur agricole. La recherche sur l'impact climatique plus large du système alimentaire mondial estime donc qu'il contribue à environ 30 % des émissions mondiales. Le transport des ingrédients et des produits alimentaires représente près d'un cinquième de ce total, en raison de longues chaînes d'approvisionnement et de distribution.



FOCUS

Comment l'agro-industrie réchauffe le climat

L'agro-industrie recourt massivement à des engrais synthétiques azotés

Selon le GIEC, l'utilisation mondiale d'engrais azotés a augmenté de 41 % entre 1990 et 2019. Or, l'application d'engrais synthétiques sur les sols entraîne de fortes émissions d'oxyde nitreux : un gaz dont l'effet de réchauffement est 310 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. D'autre part, ces engrais peuvent entraîner la décomposition de la matière organique qui fournit normalement des nutriments aux plantes et stocke le carbone. Cette décomposition génère des émissions de dioxyde de carbone.

Enfin, leur production nécessite elle-même la combustion de quantités massives de combustibles fossiles, généralement du gaz. D'après le GIEC, la synthèse de l'ammoniac, à partir duquel tous les engrais synthétiques sont produits, représente à elle seule environ 0,8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et 2 % de la consommation d'énergie mondiale.

Les scientifiques estiment que, de leur fabrication à leur application sur le sol, les engrais synthétiques azotés ont généré environ 1,13 milliard de tonnes de dioxyde de carbone en 2018, soit 10,6 % des émissions agricoles et 2,1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

L'agro-industrie favorise la déforestation

Les émissions brutes de gaz à effet de serre dues à la déforestation ont doublé au cours de la dernière décennie et continuent d'augmenter. Or, le principal moteur de la déforestation est la demande mondiale de produits agricoles.

D'après le GIEC, 7 produits agricoles seulement - le bétail, le palmier à huile, le soja, le cacao,

le caoutchouc, le café et la fibre de bois de plantation - ont représenté 26 % de la perte de couverture arborée mondiale entre 2001 et 2015, soit 57 % de la perte de couverture arborée liée à l'agriculture.

Ainsi, les principaux moteurs de la déforestation en Amazonie et dans le Cerrado (une vaste savane du Brésil) sont la production de viande bovine et de soja, qui sert principalement d'aliment pour les animaux dans les élevages industriels. En Amérique tropicale, une grande partie des terres remplaçant la forêt sont des exploitations agricoles destinées à l'alimentation des animaux d'élevage. Ce sont des pâturages pour le bœuf et des terres cultivées pour les graines oléagineuses et les céréales.

L'élevage intensif émet de grandes quantités de gaz à effet de serre

La production intensive de bétail est à l'origine d'émissions de méthane, d'oxyde nitreux et de dioxyde de carbone. Le bétail est responsable de 66 % des émissions de méthane agricole, et les bovins sont de loin les animaux d'élevage qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

Les pâturages gérés de manière intensive, bien qu'ils ne représentent qu'un quart des pâturages mondiaux, contribuent à 86 % aux émissions mondiales nettes d'oxyde nitreux provenant des prairies.

D'autre part, les émissions de méthane des 5 plus grandes entreprises du secteur de la viande et des 10 plus grandes entreprises du secteur laitier représentent un peu plus de 11 % des émissions de méthane liées à l'élevage dans le monde. En tenant compte de la déforestation, l'élevage intensif génère autant de gaz à effet de serre que de nombreuses compagnies pétrolières.

Comment l'agro-industrie détruit les territoires et menace les populations locales ?

Les communautés rurales et les peuples autochtones sont confrontés non seulement à des tragédies déchirantes dues au réchauffement climatique (inondations, sécheresses, cyclones, élévation du niveau de la mer...) mais aussi aux effets directs de l'agro-industrie : déplacements forcés et accaparement de terres, déforestation, pollution de l'air, de l'eau et des sols... L'agro-industrie nuit gravement à la santé des populations, et les prive de leurs moyens de subsistance.

Les pays les plus pauvres de la planète, déjà touchés de manière disproportionnée par les effets de la crise climatique, sont en première ligne : leur modèle agricole a été progressivement transformé pour faire place à des monocultures dépendant de l'agro-chimie et des élevages dépendant de monocultures de fourrage. Ces activités entraînent des conflits pour l'accès à la terre et à l'eau, provoquent des décès prématurés, détruisent les écosystèmes et tuent la faune et la flore de ces pays.

Ainsi, dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, la concentration des terres au profit de quelques entreprises est facilitée par l'insécurité des régimes fonciers. Régulièrement, des communautés rurales apprennent avec surprise qu'elles ne disposent d'aucune preuve de leur droit à vivre sur les terres qu'elles occupent depuis des générations, ou que ce droit leur a été retiré au profit d'un projet agro-industriel. Les femmes, en particulier, disposent rarement d'un titre de propriété sur les terres qu'elles cultivent. Elles dépendent plus souvent que les hommes d'activités de cueillette ou de pâturage dans des espaces naturels considérés comme des « communs », et sont donc les principales victimes des accaparements de terres.

L'expansion de la culture du soja au Brésil, en Argentine et au Paraguay au cours des dernières décennies s'est souvent faite par le biais d'accaparements de terres agressifs, violents et parfois mortels. Dans ces pays, le paysage agricole a été transformé au cours des dernières décennies, ainsi des centaines de milliers de fermes, de prés, de forêts et de jardins ont été remplacés par de vastes plantations de soja.



À Haïti, le 3 juin 2023, de fortes pluies ont provoqué des inondations et des glissements de terrains dans plusieurs régions du pays. Plus de 13 000 personnes ont dû être évacuées.

Le rôle de Cargill

dans la déforestation en Bolivie

Cargill
États-Unis

- **Région / pays** : région de Santa Cruz et forêt du Chiquitano en Bolivie
- **Produits concernés** : soja
- **Financeurs** : BNP Paribas, JP Morgan Chase, Bank of America, Deutsche Bank, CitiGroup
- **Impacts** : déforestation, perte de biodiversité, accaparement des terres

Une récente enquête¹⁹ menée par l'ONG Global Witness révèle l'implication du géant américain de l'alimentation Cargill dans la déforestation en Bolivie. En effet, la multinationale se fournit en soja auprès d'exploitations responsables du défrichage de plus de 20 000 hectares de forêt depuis 2017.

L'impact dévastateur de l'expansion du soja

Le soja est le quatrième produit d'exportation de la Bolivie et génère un revenu annuel d'environ 1,3 milliard de dollars américains. Or, la Bolivie abrite la neuvième plus grande forêt tropicale au monde et fait face à des taux alarmants de déforestation. La région la plus touchée est celle de Santa Cruz, pour la production de soja et l'élevage.

Les données de *Trase Insights*²⁰ montrent qu'en 2020, 77 090 hectares de forêt tropicale avaient disparu pour produire du soja. En 2021, la zone déforestée couvrait 105 600 hectares. En 2021, pour chaque millier de tonnes de soja produites et exportées, 31,8 hectares de végétation avaient été déboisés. Ce qui signifie que l'intensité de la déforestation pour produire du soja est 7 fois supérieure à celle qu'on constate au Brésil (4,6 hectares par kilotonne de soja produit en 2020).

En 2021, la déforestation pour la production de soja en Bolivie a libéré autour de 8,1 millions de tonnes de carbone, ce qui représente 26 % des émissions de CO₂ par l'industrie et la consommation d'énergies fossiles de la Bolivie entre 2016 et 2020.

Cargill en Bolivie...

Cargill, la plus grande entreprise agroalimentaire mondiale, est entrée en Bolivie en 1987, devenant rapidement un acteur clé dans le commerce du soja. En 2018, elle s'est classée comme le plus gros acheteur de soja bolivien. Avec un chiffre d'affaires de 177 milliards de dollars américains en 2023, Cargill joue un rôle central dans le commerce du soja bolivien.

Dans son rapport, *Global Witness* a identifié des liens directs entre Cargill et le déboisement dans la région de Santa Cruz et en particulier dans la forêt de Chiquitano, reconnue comme la dernière grande forêt tropicale sèche du monde. La forêt est la proie régulière d'incendies incontrôlables, souvent utilisés délibérément pour défricher. Les reçus obtenus par l'ONG prouvent que Cargill se fournit dans les zones déboisées, en particulier celles cultivées par les communautés mennonites. L'entreprise affirme qu'elle se montre vigilante et que ses fournisseurs se conforment à ses engagements contre la déforestation... mais l'enquête de *Global Witness* met en cause, *a minima*, l'efficacité des mesures affichées par Cargill. Une carte divulguée par l'ONG montre que Cargill envisage, en fait, une extension des zones cultivées sur plus de trois millions d'hectares de forêt.



Des engagements peu convaincants

Cargill a signé la Déclaration de New York sur les forêts en 2014, promettant d'éliminer la déforestation de ses chaînes d'approvisionnement d'ici 2020, mais elle a repoussé cette échéance à 2030.

Lors de la COP 27 en 2022, Cargill a lancé une « feuille de route » avec d'autres entreprises, fixant une date cible de 2025 pour l'élimination de la déforestation liée à la production de soja dans certaines régions mais la forêt de Chiquitano en Bolivie n'était pas incluse. En novembre 2023, Cargill a pris l'engagement d'éliminer la déforestation au Brésil, en Argentine et en Uruguay d'ici 2025²¹ mais plusieurs organisations comme *Mighty Earth*²² expriment des inquiétudes.

En effet, l'engagement exclut des pays comme la Bolivie, le Paraguay et la Colombie, où Cargill est également un contributeur majeur de la déforestation.

Les effets dévastateurs de Cargill en matière de déforestation ne se limitent pas à la Bolivie. Divers rapports mettent en lumière les conséquences de ses activités en Amérique du Sud. Pourtant, les opérations mondiales de Cargill sont financées par de grandes banques comme Barclays, BNP Paribas et HSBC. Malgré les engagements de ces banques à réduire le financement des activités contribuant à la déforestation, elles continuent toujours à soutenir les opérations de Cargill.



Trop souvent, l'expansion de l'agro-industrie contraint des paysannes et paysans, ou des personnes vivant de cueillette, à chercher un emploi dans les plantations ou les pâturages qui ont pris place sur leurs terres. Or, les conditions de travail dans les exploitations industrielles sont précaires, éprouvantes et mal rémunérées, comme en attestent de nombreuses enquêtes de terrain. De plus, l'utilisation intensive de produits agro-chimiques, qui réduit la biodiversité et la résistance de l'environnement au réchauffement climatique, présente des risques pour la santé des travailleuses et travailleurs, qui bénéficient trop rarement de mesures de protection adéquates, voire d'une protection sociale.

Au-delà de l'industrie du soja et de la viande en Amérique du Sud, cette problématique englobe d'autres plantations à grande échelle²³, touchant des régions

en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Ainsi, la monoculture de palmiers à huile et d'hévéas dans des plantations industrielles entraîne une multitude de préjudices, allant du non-respect des droits humains à la menace des écosystèmes locaux.

Ces pratiques font partie intégrante du développement de l'agro-industrie par des entreprises multinationales, qui acquièrent d'énormes concessions via des baux de longue durée, souvent de 59 ou 99 ans, négociés au plus haut niveau de l'État mais ignorant souvent les réalités environnementales et socio-économiques des terres en question.

Un exemple frappant est celui de la Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), qui détient des concessions dans dix pays d'Afrique et d'Asie, sur environ 400 000 hectares.

Socfin

ses mauvaises pratiques

Socfin

Luxembourg-Belgique-Suisse

- **Région / pays** : Cameroun, Sierra Leone
- **Produits concernés** : caoutchouc et huile de palme
- **Financeurs** : Bolloré, groupe familial Fabri
- **Impacts** : violation des droits fonciers, pollution des eaux, harcèlement sexuel

La Société financière des caoutchoucs (Socfin) est un groupe agro-industriel fondé en 1909, dont les bureaux se trouvent au Luxembourg, en Belgique et en Suisse. Ses différentes filiales produisent et commercialisent du caoutchouc et de l'huile de palme, ou mènent des activités de recherche en lien avec ces deux productions. Le groupe appartient majoritairement à l'homme d'affaires Hubert Fabri et au groupe Bolloré.

Entre 2009 et 2018, les surfaces cultivées par le groupe, sur 400 000 hectares de concessions, sont passées de 129 658 à 194 000 hectares, ce qui représente une augmentation de 50%²⁴. Cette expansion rapide des monocultures au cours des dix dernières années a exacerbé les tensions foncières dans les pays où le groupe est présent. L'ONG *ReAct Transnational* a publié en 2019 le rapport "*Développement insoutenable : un contre-rapport sur le cas Socfin au regard des communautés locales*" où l'on découvre les impacts des plantations sur les communautés locales²⁵.

Les plantations gérées par le groupe portent atteinte aux personnes qui vivaient



précédemment sur les terres cultivées, ou à proximité. L'expansion incontrôlée des plantations a privé des milliers de personnes de leurs moyens habituels de subsistance, entraîné des déplacements forcés et des conflits graves. Des milices privées entravent la circulation au nom de la protection des plantations. Les compensations octroyées en échange des terrains sont souvent insuffisantes, et ne sont pas toujours réglées intégralement. Les engagements à fournir de l'eau, de l'électricité, des écoles ou des soins de santé sont partiellement respectés, créant des disparités criantes entre les habitant·e·s. Et les emplois proposés dans les plantations qui remplacent les champs, les forêts et les jardins sont précaires, les salaires insuffisants pour vivre et les conditions de travail dangereuses. Des cas de harcèlement et d'agressions sexuelles ont également été signalés.

Les déplacements forcés de villages entiers sont dévastateurs pour la cohésion de la population, qui ne doit pas seulement faire face à des pertes matérielles mais à un véritable traumatisme, d'autant plus important que les promesses de développement économique et de créations d'emplois sont rarement tenues. Malgré les dépenses affichées par le groupe Socfin en infrastructures, les communautés concernées estiment



que ces investissements ne répondent pas suffisamment à leurs besoins, créant un fossé entre les « villages plantations » de l'entreprise et les communautés environnantes.

La déforestation, malgré les engagements de Socfin²⁶, persiste, avec des cas signalés au Cameroun en 2018²⁷. Cette dégradation de l'environnement a un impact direct sur les personnes qui vivaient traditionnellement de cueillette et de chasse, et contribue au réchauffement climatique. D'autre part, les monocultures d'hévéas et de palmiers à huile épuisent les sols et polluent les eaux, ce qui rend plus difficile et moins rentable le travail des paysannes et paysans aux alentours, tout en présentant des risques importants pour la santé de toute la population.

Au Cameroun, autour de la plantation de la Safacam²⁸, dans l'arrondissement de Dizangue, des habitant·e·s ont témoigné de la disparition de cours d'eau et de la pollution de rivières, affectant gravement les sources d'eau potable. Certain·e·s affirment que la rivière est devenue tellement polluée qu'il est devenu impossible d'y pêcher.

En Sierra Leone, l'implantation de la Socfin *Agricultural Company* en 2011 dans le district de Malen a créé des tensions. L'association de riveraines et riverains *Maloo* dénonce le manque de consultation des propriétaires avant la transaction, le manque de transparence, la corruption, et les conditions de travail extrêmement mauvaises dans les plantations. Plusieurs arrestations de membres de Maloo ont eu lieu en 2013 et le conflit s'est aggravé en 2019 avec des affrontements provoquant la mort de deux personnes et la fuite de centaines d'autres, des arrestations arbitraires, du harcèlement... Un rapport de l'ONG *FIAN Belgique*, publié en 2019²⁹, révèle de graves atteintes aux droits humains.

The background of the page is a photograph of a classical building facade with ornate architectural details. In the top left corner, a portion of the BNP Paribas logo is visible, featuring a green circle with a white star and a white bird-like shape. The main title is centered at the top in a large, bold, black sans-serif font.

BNP Paribas,

**première banque française
de la déforestation**

BNP Paribas est officiellement née le 23 mai 2000 de la fusion entre la BNP, première banque de dépôt française, et Paribas, banque d'affaires internationale. C'est la première banque française et la deuxième banque européenne en termes de bilan financier³⁰.

BNP Paribas se présente volontiers comme une « banque verte ». Pourtant, entre 2016 et 2020, BNP Paribas aurait tiré plus de 32,9 millions d'euros³¹ de transactions avec des entreprises du secteur agro-industriel, mises en cause dans des projets responsables de déforestation et de violations des droits humains, dont des accaparements de terres.

D'après une enquête³² de *Disclose et Repórter Brasil*, entre 2013 et 2022 plusieurs banques françaises ont financé pour plus de 743 millions d'euros des entreprises agro-alimentaires impliquées dans la déforestation au Brésil. Parmi elles, BNP Paribas se distingue particulièrement.

Il faut dire que BNP Paribas est le principal investisseur français dans l'industrie de la viande, d'après les données compilées par la coalition *Forests & Finance* en 2021³³. En 2022, la banque a réalisé huit opérations financières différentes pour des géants de la viande qui menacent la forêt au Brésil, pour un montant total de près de 456,5 millions de dollars. Elle compte parmi ses clients des géants de l'agro-industrie tels que JBS, Minerva, Bunge et Cargill, tous accusés de favoriser la déforestation³⁴ – près de 6 millions d'hectares en Amazonie, selon une étude publiée par Imazon en 2017³⁵ – ainsi que d'autres atteintes aux droits humains et à l'environnement³⁶.

Des engagements à horizon 2025

En 2021, la BNP a adhéré à la Net Zero Banking Alliance³⁷ - c'est-à-dire « l'Alliance bancaire pour des émissions nettes de gaz à effet de serre égales à zéro » : un regroupement de banques s'engageant à revoir leurs portefeuilles d'entreprises et de projets financés pour que, d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre soient globalement nulles, en partie grâce à des projets contribuant à les réabsorber. Un objectif qui paraît ambitieux quand on sait que, d'après un rapport des Nations unies³⁸, il leur faudrait cesser d'investir dans des entreprises impliquées dans la déforestation d'ici 2025 pour atteindre la neutralité carbone dans leurs activités d'ici 2050.

Depuis 2010, la BNP a mis en place 3 politiques sectorielles distinctes pour les investissements et les financements de projets liés à la production agricole : une politique pour l'huile de palme, pour la pâte à papier et pour l'agriculture. En 2015, dans le cadre de la Banking Environment Initiative³⁹, elle a signé un engagement « zéro-déforestation nette à l'horizon 2020 »⁴⁰ pour la production d'huile de palme, de soja, de bois d'œuvre et de bœuf.

Dans son rapport financier de 2022⁴¹, BNP Paribas affirme intensifier ses efforts contre la déforestation en Amazonie et dans le Cerrado, avec une sélection plus stricte de ses clients⁴². Dans le secteur de la production de viande, elle s'engage notamment à n'accepter comme clientes que des entreprises s'étant dotées d'une stratégie pour atteindre d'ici 2025 une défore-

tation nulle dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement. Elle s'engage à ne pas financer des entreprises produisant ou achetant du bœuf ou du soja issus de terres défrichées ou converties après 2008 en Amazonie, ou de terres défrichées ou converties après 2020 dans le Cerrado. Elle précise qu'elle exigera une traçabilité complète des filières bœuf et soja d'ici 2025.

À ce jour, cependant, aucun des trois géants de l'industrie de la viande financés par BNP Paribas - Marfrig, JBS, Minerva - ne respecte ces engagements⁴³. En février 2021, Marfrig s'est fixé comme objectif d'arrêter la déforestation dans la forêt Amazonienne d'ici 2028, mais seulement d'ici 2030 dans le Cerrado⁴⁴. Minerva s'engage à parvenir à une déforestation nulle dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en Amérique latine, mais seulement d'ici 2030. JBS affiche le même objectif au Brésil d'ici 2025, mais ses plans de surveillance sont lacunaires, en particulier en ce qui concerne ses fournisseurs indirects, pourtant responsables de 11% de la déforestation liée à la chaîne d'approvisionnement⁴⁵.

L'entreprise Cargill, dont la BNP est le principal financeur, est accusée de son côté d'acheter du soja produit sur plus de 20 000 hectares de terres déboisées depuis 2017⁴⁶. En effet, l'enquête publiée par Global Witness en 2023 montre, chiffres à l'appui, les liens directs entre le géant étasunien et la déforestation dans la forêt du Chiquitano en Bolivie.



Un plan de vigilance lacunaire

En vertu de la loi de 2017 sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre⁴⁷, BNP Paribas est tenue de publier et mettre en œuvre un plan vigilance qui recense les mesures mises en place par l'entreprise pour atténuer les atteintes aux droits humains et les dommages environnementaux de ses activités. Un premier constat important est le caractère réduit du plan de vigilance de la deuxième banque la plus importante d'Europe, en effet il ne comporte que 13 pages.

Ce plan de vigilance doit présenter, entre autres, une cartographie des risques par secteur d'activité. Dans son plan de vigilance de 2022⁴⁸, on remarque que le secteur de l'agriculture et de l'alimentation est considéré comme celui qui présente le plus de risques. C'est pourtant le secteur d'activité pour lequel BNP Paribas affiche le moins de mesures de prévention !

Cartographie des risques environnementaux et sociaux des secteurs d'activité des entreprises clientes du Groupe BNP (plan de vigilance 2022 de BNP Paribas)

Secteurs d'activité	Droits humains et libertés fondamentales	Santé sécurité du consommateur	Environnement	Total
Agriculture, alimentation, tabac	7	1	6	14
Matériaux et minerais	6	1	6	13
Énergie hors électricité	4	1	6	11
Transport & stockage	6	1	4	11
Fournisseurs (électricité, gaz, eau, etc.)	3	1	6	10
Équipements hors IT	5	1	4	10
Produits chimiques hors pharmaceutiques	3	2	3	8
Construction & travaux publics	6	1	1	8
Technologies de l'information (IT)	6	0	1	7
Biens de consommation	4	0	2	6
Santé & industrie pharmaceutique	2	2	1	5
Hôtels, tourisme, loisirs	3	1	1	5
Automobile	0	1	1	2
TOTAL	55	13	42	110

Pour ce qui est des politiques de restriction d'activité, BNP Paribas déclare avoir exclu 1 369 entreprises de ses activités et en avoir placé 121 sous surveillance. Cependant, la banque ne fournit pas de détails sur ces entreprises, leurs activités et les raisons de ces exclusions. Difficile, dans ces conditions, d'évaluer l'efficacité du plan de vigilance de la banque !

Finalement, les maigres engagements pris en ce qui concerne la déforestation ne prévoient aucun dispositif de traçabilité. Ses investissements dans les activités de l'entreprise Marfrig, accusée de profiter de la déforestation et du travail forcé au Brésil, ont conduit récemment les associations *Comissão Pastoral da Terra* et *Notre affaire à tous* à attaquer la banque en justice, pour non-respect de son devoir de vigilance...

Marfrig,

BNP Paribas mis en demeure

Marfrig

Brésil

- **Région / pays** : Forêt Amazonienne et savane du Cerrado au Brésil
- **Produits concernés** : viande de bœuf
- **Financeurs** : BNP Paribas, Bradesco, Santander, Banco do Brasil, HSBC
- **Impacts** : déforestation, conditions de travail déplorables

En octobre 2022, l'association brésilienne *Comissão Pastoral da Terra* et l'association française *Notre Affaire À Tous*, avec le soutien de l'ONG états-unienne *Rainforest Action Network*, ont adressé une mise en demeure⁴⁹ à BNP Paribas concernant son appui financier à Marfrig, la deuxième plus grande entreprise de conditionnement de viande au Brésil. Les plaignants soulignent que BNP Paribas aurait financé des opérations de Marfrig liées à l'industrie de la viande, malgré les préoccupations croissantes concernant leurs impacts environnementaux et sociaux.

Cette mise en demeure est inédite, car elle vise la banque qui permet à l'entreprise de poursuivre ses activités, plutôt que l'entreprise elle-même. Mais ce n'est pas la première fois que BNP Paribas est attaquée en justice pour les conséquences de ses choix d'investissements. En février 2023, la banque a déjà fait l'objet d'une assignation en justice en tant que 1er financeur européen et 5ème financeur mondial du développement des énergies fossiles⁵⁰.

Déforestation et travail forcé dans la chaîne de valeur de Marfrig

Un rapport publié en 2022 par *Repórter Brasil* - une association de journalistes et chercheurs - révèle l'implication flagrante de Marfrig dans l'achat de bétail en provenance de fermes accusées de déforestation illégale et de conditions de travail déplorables⁵¹. D'après une enquête du *Center for Climate Crime Analysis*, portant sur les activités de deux usines de conditionnement de viande, les fournisseurs de viande bovine de cette entreprise seraient responsables de la déforestation illégale de plus de 120 000 hectares dans la forêt amazonienne et dans la savane du Cerrado, entre 2009 et 2020.

Marfrig se fournit, par exemple, auprès de fermes impliquées dans plusieurs incendies dans le Pantanal en 2020, et d'éleveurs opérant illégalement dans le territoire indigène Apyterewa, le deuxième territoire indigène le plus déforesté d'Amazonie en 2020. Le groupe semble aussi profiter du transfert illégal d'animaux entre des fermes condamnées pour travail forcé ou déforestation et d'autres fermes. La fraude est si répandue au Brésil qu'elle a un nom : le « blanchiment de bétail ».

L'implication financière de BNP Paribas

Marfrig, deuxième producteur mondial de viande bovine, est le troisième client de BNP Paribas en termes de risque de déforestation au Brésil, d'après un rapport de *Repórter Brasil* en novembre 2022⁵². L'entreprise a bénéficié de 245 millions de dollars en cinq opérations impliquant l'achat d'actions (1,4 million de dollars) et des opérations obligataires dans lesquelles BNP a agi en tant que souscripteur. La plus importante de ces opérations est la souscription d'obligations en 2021, à hauteur de 136 millions de dollars⁵³.

Fausses promesses et engagements factices

Marfrig affirme s'engager contre la déforestation. En juillet 2019, l'entreprise a lancé des obligations vertes⁵⁴ pour financer notamment l'achat de bétail provenant d'élevages respectant l'environnement, en dehors de zones récemment déboisées ou appartenant à des peuples autochtones. Elle a d'ailleurs confié à BNP Paribas le soin de la conseiller en matière de « durabilité » de ses pratiques.

Pourtant, moins de 2 mois après le lancement de ces obligations, il a été révélé que les installations de Marfrig à Tucumã recevaient probablement du bétail d'un éleveur opérant dans une zone sous embargo. De telles révélations remettent en question la crédibilité des engagements de Marfrig et de BNP Paribas.



La banque d'un monde qui brûle ?

Considérée par plusieurs ONG comme la « première banque de la déforestation »⁵⁸, BNP Paribas a un impact considérable sur le changement climatique. Si la banque se targue d'être la « banque d'un monde qui change », elle est jusqu'ici plutôt la banque d'un monde qui brûle, où les droits de millions de personnes sont bafoués.

Les rapports accablants se multiplient. Une enquête de *Disclose* de novembre 2022 révèle que la banque a investi plus de 456 millions dans le soja, le bœuf et l'huile de palme ces dix dernières années⁵⁹. Entre janvier 2021 et septembre 2022 seulement, BNP Paribas a investi près de 117 millions d'euros dans les activités d'entreprises agro-alimentaires impliquées dans la déforestation de l'Amazonie et du Cerrado. L'analyse de *Global Witness* suggère que BNP Paribas aurait tiré plus de 37,3 millions de dollars de revenus de ses transactions avec des entreprises responsables de la déforestation depuis 2016⁶⁰.



FOCUS

Premier financeur mondial de Cargill

On l'a vu, BNP Paribas est l'un des principaux financeurs de Cargill. Les activités de Cargill, en tant que principal négociant en soja brésilien, sont associées à la destruction de vastes étendues de forêts, notamment dans le Cerrado, l'une des régions brésiliennes les plus menacées sur le plan écologique, qui abrite 5% de la biodiversité mondiale.

Malgré les mises en garde de l'agence environnementale brésilienne Ibama, qui lui a infligé des amendes⁵⁵ en 2018 pour s'être procuré 600 tonnes de soja provenant de zones déboisées illégalement au Cerrado, Cargill ne cartographie pas les exploitations de soja et ne contrôle pas systématiquement si elles se trouvent dans des zones déboisées ou non.

En 2019, un audit officiel de la chaîne d'approvisionnement de Cargill a pourtant démontré que plus de 50 % de ses achats dans l'État amazonien du Pará présentaient « des preuves d'irrégularités⁵⁶ ». Des enquêtes d'ONG, dont celle de *Greenpeace* et du *Bureau of Investigative Journalism*⁵⁷, ont également mis en lumière la participation de fournisseurs de soja de Cargill dans des activités illégales au Cerrado, dont l'occupation de terres appartenant au peuple autochtone des Munduruku.

Malgré ces irrégularités, BNP Paribas est le premier financeur mondial de Cargill, qui a bénéficié de près de 4 milliards de dollars au cours des 5 dernières années, sous forme de crédits et de souscriptions d'obligations. D'après l'analyse des données de *Global Witness*, les activités de Cargill les plus étroitement associées à un risque de déforestation – principalement dans les filières soja et huile de palme – auraient pu rapporter à la banque environ 16 millions de dollars depuis 2016.

Régulons les investissements

des banques françaises

Les grandes institutions financières exercent une influence majeure sur les politiques et les pratiques des entreprises. Sans les crédits, souscriptions et autres financements accordés par de grandes banques comme BNP Paribas, comment l'agro-industrie pourrait-elle financer ses activités ?

Tout le système financier mis en cause

Malheureusement, BNP Paribas n'est pas la seule banque française à investir dans l'agro-industrie et tirer profit de la déforestation ou d'autres atteintes à l'environnement et aux droits humains. Des banques comme le Crédit Agricole, la BPCE et la Société Générale sont également très impliquées.

D'après les données de *Disclose*⁶¹, la Société Générale a investi plus de 14 millions d'euros entre 2019 et 2022 dans l'entreprise Cargill. Le Crédit agricole apparaît comme le « principal banquier » du groupe Halcyon Agri⁶², malgré la déforestation engendrée par sa production de caoutchouc au Cameroun. Quant à la BPCE, elle fait partie des banques finançant la destruction de la forêt tropicale d'après Global Witness⁶³.

D'autres institutions bancaires sont également impliquées comme BlackRock, une entreprise mondiale de gestion d'actifs ciblée dans plusieurs rapports⁶⁴ ou encore AXA, groupe spécialisé dans

l'assurance et la gestion d'actifs financiers, qui fait d'ailleurs l'objet d'une plainte à ce sujet.

En novembre 2023, les associations *Sherpa*, *Transparency International*, *Harvest*, *Center for Climate Crime Analysis* et *Repórter Brasil* ont porté plainte contre BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE et AXA, pour blanchiment et recel de délits environnementaux. Ces institutions sont accusées d'avoir tiré profit de la déforestation illégale en Amazonie, en finançant l'industrie brésilienne du bœuf. Les ONG leur reprochent d'avoir investi plus de 65 millions d'euros dans deux géants brésiliens de l'agroalimentaire, JBS et Marfrig. Ces fonds, apportés sous la forme d'obligations entre 2013 et 2021, auraient directement conduit à des opérations de déforestation illégale en Amazonie. Une fois remboursé aux établissements bancaires français, avec des intérêts, cet argent est retourné dans le circuit monétaire légal, ce qui pourrait constituer, selon *Sherpa* - une association de juristes et avocat·e·s qui luttent contre les crimes économiques - une opération de « blanchiment ».

Cette action en justice s'inscrit dans un mouvement plus général de dénonciation des injustices environnementales.

Une question de « justice climatique »

S'inspirant directement du principe de « justice sociale », la notion de « justice climatique » permet de dénoncer les disparités socio-économiques générées ou renforcées par le réchauffement climatique, et de défendre des droits humains essentiels, tels que le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé.

Le mouvement pour la justice climatique a pris de l'ampleur grâce aux actions en justice⁶⁵ menées par des ONG, des associations citoyennes ou des collectivités à l'encontre d'États ou d'entreprises pour que leur responsabilité soit reconnue juridiquement et pour faire cesser ou réparer les dégâts humains et environnementaux dont ils sont la cause. Entre 2006 et 2019, plus de 1 300 plaintes ont été répertoriées dans une trentaine de pays⁶⁶.

En 2019, la Commission des droits de l'homme des Philippines a ainsi reconnu la responsabilité de 47 entreprises exploitant les énergies fossiles dans les dommages causés par le changement climatique⁶⁷.

Au Pakistan, une action en justice a été initiée contre le gouvernement, par un citoyen arguant que celui-ci n'avait pas mis en œuvre de manière adéquate la Politique nationale relative au changement climatique de 2012 et le Cadre de mise en œuvre de la politique relative au changement climatique (2014-2030), mettant ainsi en danger la vie des agriculteur-riche-s, dont les

récoltes ne répondent plus à leurs besoins essentiels. Le 4 septembre 2015, la Cour d'appel pakistanaise a reconnu que « *le retard et la léthargie manifestés par l'État dans la mise en œuvre du Cadre portent atteinte aux droits fondamentaux des citoyens*⁶⁸ ».

Sur le continent européen, les affaires judiciaires menées par des associations pour dénoncer l'inaction des États sont aussi d'actualité. En décembre 2019, la Cour suprême néerlandaise a contraint le pays à revoir à la hausse ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre⁶⁹ à l'issue d'une bataille juridique portée par 900 citoyens et citoyennes au sein de l'association Urgenda. En septembre 2023, six jeunes portugais ont assigné 32 États devant la Cour européenne des droits humains pour « incapacité à limiter le réchauffement climatique ».

En France, une autre affaire a vu le jour, inspirée de l'affaire Urgenda⁷⁰, et permis de faire condamner l'État pour inaction climatique, c'est l'Affaire du siècle.

Cependant, les actions en justice ne visent pas seulement les États. En France, en vertu de la loi de 2017 sur le devoir de vigilance des grandes entreprises contre les atteintes aux droits humains ou à l'environnement, il est possible d'engager des poursuites contre des entreprises ayant manqué à leur obligation de publier une cartographie des principaux risques, et un plan de prévention ou de réduction de ces risques.



Militante en Tanzanie tenant une pancarte : "Où est la finance pour sauver la planète?"

Mais si les actions menées par les associations et la société civile ont permis quelques victoires, force est de constater que les entraves sont nombreuses. Une grande partie des actions en justice engagées à ce jour au nom de la loi sur le devoir de vigilance se heurtent à des questions de procédure.

La conclusion du procès engagé par les associations françaises Les Amis de la Terre et Survie avec quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE, Les Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) contre Total Energies, sur le devoir de vigilance concernant les projets Tilenga et EACOP, en témoigne. Déboutées en première instance, les organisations plaignantes s'étaient pourvues en cassation. Dans sa décision de février 2023, le juge des référés a déclaré le dossier irrecevable, s'arrêtant à nouveau sur des points de procédure. Ce jugement est décevant, car il semble réduire les possibilités de sanction d'une entreprise pour non-respect de son devoir de vigilance.

Un nouveau recours a été lancé en juin 2023 avec 26 membres des communautés affectées en Ouganda par les mégaprojets, en vue d'obtenir réparation. Alors qu'en octobre 2023 des plaignant.e.s camerounais.e.s ont reçus des indemnités de la part de SOCFIN suite à une condamnation de l'entreprise on peut espérer que les plaignant.e.s ougandais.es obtiendront également réparation.



FOCUS

« L'affaire du siècle »

« L'Affaire du Siècle », lancée en 2019 par les associations *Notre Affaire à Tous*, la *Fondation pour la Nature et l'Homme*, *Oxfam France* et *Greenpeace*⁷¹, a marqué un tournant dans la lutte pour la justice climatique en France.

Les quatre organisations accusent l'État d'inaction face au changement climatique et de manquement à ses engagements internationaux pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C.

Cette initiative a rapidement capté l'attention du public. Plus de deux millions de personnes ont rejoint symboliquement les organisations plaignantes, en signant en un temps record une pétition de soutien à la plainte.

En février 2021, le tribunal administratif de Paris a reconnu la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, déclarant illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le tenant responsable de préjudice écologique. Cette victoire a été confirmée en octobre 2021, lorsque le tribunal a ordonné à l'État de prendre, d'ici au 31 décembre 2022, « toutes les mesures utiles » pour réparer le préjudice écologique causé par le dépassement illégal des « budgets carbone »⁷² entre 2015 et 2018.

« À hauteur des engagements qu'il avait pris et qu'il n'a pas respectés dans le cadre du premier budget carbone, l'État doit être regardé comme responsable [...] d'une partie du préjudice écologique constaté⁷³ »

Cette décision sans précédent a placé la justice climatique au cœur des préoccupations juridiques. La pétition accompagnant cette action en justice a par ailleurs servi comme un puissant moyen de pression et de mobilisation - en France mais aussi à l'étranger - pour des politiques publiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Bolloré,

la société Socfin et les plantations Socapalm

Socapalm

Cameroun

- **Région / pays** : Cameroun
- **Produits concernés** : huile de palme
- **Financeurs** : Bolloré parce que considérée comme filiale de Socfin
- **Impacts** : pollutions des sols et de l'eau, privations de terre, mauvaises conditions de travail

Les intrications des entreprises entre elles, par le biais de « holdings » et d'autres montages juridiques, ne facilitent pas la compréhension de la chaîne de responsabilités, notamment lorsque l'on enquête sur des multinationales de l'agro-industrie telles que la Société financière des caoutchoucs (Socfin).

Ainsi, la personne qui représente légalement une entreprise (son ou sa dirigeante « de droit ») n'est pas toujours la personne qui « *accomplit des actes de gestion et de direction engageant la société, en toute liberté et en toute indépendance, de façon continue et régulière* », c'est-à-dire sa ou son dirigeant « de fait ». Cet-te dirigeant-e de fait peut être un-e actionnaire majoritaire, un-e membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance...

Quand le groupe Bolloré se défend de toute responsabilité juridique dans les activités de la société Socfin, dont il n'est pas l'actionnaire principal, faut-il lui donner raison ? La question divise d'autant plus que le groupe possède également des parts dans deux filiales de la Socfin (22 % de Socfinasia et 8 % de Socfinaf)⁷⁴. Et l'actualité récente est encore venue compliquer la question...

Un communiqué diffusé par la Socfin à l'occasion de son assemblée générale, le 30 mai 2023, annonce un accord entre ses deux actionnaires majoritaires, le groupe familial belge Fabri (55,38 %) et le groupe français Bolloré (39,75 %), conférant à une société tierce, Afico, 95,13 % du capital de la Socfin et les droits de vote qui y sont attachés⁷⁵. A cette occasion, les groupes Fabri et Bolloré ont contraint les actionnaires minoritaires à leur céder les 4,87 % du capital restant, à la faveur de la loi dite « retrait achat » de 2012

qui autorise ce type d'opération lorsque l'actionnaire majoritaire détient au moins 95 % des parts d'une société.

La stratégie derrière cette manœuvre n'est pas évidente à analyser⁷⁶. Pour Florence Kroff, de FIAN Belgium : « *Nous essayons de comprendre l'accord, qui porte apparemment sur une cession temporaire de 20 ans des droits de vote détenus par Bolloré à Fabri. Mais le groupe Bolloré conserve ses parts et continuera à toucher les dividendes. De plus, l'accord stipule que le conseil d'administration sera désormais composé d'un représentant du groupe Fabri et de deux représentants du groupe Bolloré.* »

Si l'opération est menée à son terme, la Socfin ne sera plus cotée en Bourse, ce qui lui permettra d'échapper à certaines obligations de transparence.

Concernant la Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), la chaîne de responsabilité est encore plus complexe. Le groupe Bolloré en est un actionnaire indirect et minoritaire et la Socfin en est un actionnaire majoritaire, à travers 3 de ses « holdings » (sociétés qui regroupent des actionnaires) basées au Luxembourg. La Socapalm est donc considérée comme une filiale de la Socfin, appartenant elle-même en grande partie au groupe Bolloré.



Le groupe Bolloré a été accusé en 2010 par des riverain·e·s et des travailleur·se·s de Socapalm de les avoir privé·e·s de leurs terres, de polluer les sols et les eaux, et d'imposer de mauvaises conditions de travail. Dans la procédure de médiation initiée par la justice en 2013, les plaignantes et plaignants camerounais·e·s étaient représenté·e·s par l'ONG *Sherpa*, et la Socapalm par le groupe Bolloré.

Le plan d'action validé dans le cadre du processus de médiation n'ayant pas été respecté par Socapalm, 10 ONG ont assigné en justice le groupe Bolloré en mai 2019. De son côté, la multinationale s'est défendue en accusant les ONG de procéder par amalgame, et en minorant la responsabilité de Bolloré dans les activités de Socapalm : le groupe Bolloré ne possédant formellement que 9,3% du capital, rejetait la responsabilité sur la Socfin.

La justice doit à présent décider si le plan d'action validé lors de la procédure de médiation constitue un contrat, s'il peut être opposé à la société Bolloré, et si la société peut être contrainte en justice de l'exécuter. Sherpa considère en effet la Socapalm comme une filiale « indirecte » du groupe Bolloré²⁷.

Or, tant que les « donneurs d'ordres » n'auront pas été identifiés par la justice, les personnes lésées par les activités de la Socapalm n'ont aucune chance d'obtenir réparation des préjudices subis...

En octobre 2023, la Socfin a été condamnée par le tribunal de Nanterre, à payer 140 000 euros aux plaignant·e·s camerounais·e·s à qui elle n'a pas remis, comme la justice l'y enjoignait, l'intégralité des documents permettant de comprendre ses liens avec la Socapalm, à savoir les procès-verbaux complets de ses assemblées générales.

Nos recommandations

La régulation des activités du secteur financier est urgente pour garantir le respect des droits humains tout en réduisant l'impact environnemental de ces opérations. Nous formulons ainsi des recommandations à destination du secteur bancaire français, de BNP Paribas en tant que principal financeur des géants de l'agro-industrie, et de l'Etat français.

Les banques françaises devraient

- **mettre fin au financement** des entreprises liées à la déforestation et d'autres pratiques agricoles nocives : ne plus participer à l'expansion de ce secteur, et mentionner clairement les lignes rouges à ne pas franchir pour continuer de bénéficier d'un financement ;
- **respecter les droits** des communautés affectées par un projet agro-industriel : renforcer les politiques de lutte contre les violations de droits humains, contre la déforestation et contre les accaparements de terres, en garantissant le consentement préalable, libre et éclairé de la population aux activités financées, et en prévoyant des mécanismes d'alerte et de recours efficaces ;
- **se fixer des objectifs** de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les activités et entreprises financées pour atteindre un niveau aussi proche que possible de zéro, sans compensation²⁸, en tenant compte de tous les prêts et souscriptions émis, et des émissions non seulement des entreprises financées mais aussi de leurs filiales et fournisseurs ;
- **rendre publiques** et facilement accessibles les politiques, les indicateurs et les moyens adoptés pour que les prêts et financements accordés respectent leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de respect des droits humains.

BNP Paribas devrait

- **rompre ses relations commerciales avec Cargill** ou, *a minima*, exiger des engagements réels de sa part pour que, d'ici 2025, aucune activité liée à la production de soja ne provienne de zones récemment déboisées ;
- **étendre la zone d'exclusion de ses financements** aux clients produisant ou achetant du bœuf ou du soja dans des zones déforestées de tous les pays où s'étend la forêt amazonienne : Brésil, Bolivie, Vénézuéla, Équateur, Colombie ;
- **rendre accessible et transparent** son dispositif d'évaluation des risques et de compensation des atteintes aux droits humains ou à l'environnement dans sa chaîne de valeur ;
- **améliorer son dispositif d'alerte rapide** en lien avec les syndicats et les représentant·e·s des travailleuses et des travailleurs et le rendre plus transparent et accessible au grand public ;
- **intégrer dans son plan de vigilance** des mesures de réduction de la déforestation effectives, mesurables et publiques.

L'État français devrait

- **assurer** une transposition ambitieuse de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, et garantir que l'ensemble des secteurs d'activités – en particulier agro-industriels et financiers – et des atteintes aux droits humains ou à l'environnement soient couverts par l'obligation de vigilance ;
- **garantir** une mise en œuvre effective de la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance et garantir le droit à l'information (droit de demander les informations pertinentes), notamment l'accès aux documents internes des sociétés par les parties prenantes ;
- **rendre publique** la liste des entreprises relevant du champ d'application de la loi sur le devoir de vigilance et donner compétence à une autorité nationale pour en assurer le suivi ;
- **réorienter** les subventions accordées jusqu'à présent à l'agro-industrie vers des activités et projets de soutien à l'agriculture familiale et paysanne et à l'agro-écologie ;
- **financer** des mesures de prévention du réchauffement climatique et d'appui aux pays les plus durement touchés par le réchauffement grâce à des mesures de justice fiscale et un allègement de la dette.

Méthodologie

Les données bancaires utilisées dans ce rapport sont basées sur l'analyse d'ActionAid International qui suit la méthodologie suivante :

Sélection des secteurs et des entreprises

- Afin de se concentrer sur les secteurs agricoles et les chaînes de valeur ayant les plus grands impacts sociaux et environnementaux dans le Sud global, dix segments de marché ont été choisis : les agrochimiques, les semences, l'alimentation animale, la pharmacie animale, la production de viande, l'huile de palme, le caoutchouc, le soja, la canne à sucre et les négociants de matières premières. Les 45 principales entreprises actives dans ces marchés ont été identifiées.

Types de financement

- Les institutions financières peuvent investir dans des entreprises de différentes manières. Dans ce rapport, nous nous sommes concentrés sur les activités bancaires de base consistant à fournir du crédit aux entreprises sous forme de prêts et à garantir l'émission d'actions et d'obligations. La période de recherche pour les activités de crédit s'étend de janvier 2016 à septembre 2022.

Le financement par emprunt prend diverses formes, la plus simple étant d'emprunter de l'argent auprès de banques commerciales. Les prêts inclus dans ce rapport comprennent des prêts à court terme (principalement pour le fonds de roulement, le financement des opérations quotidiennes des entreprises) et des prêts d'entreprise à plus long terme, souvent liés à des plans d'expansion. Le financement de projets, destiné à un projet spécifique, est également inclus dans ce rapport. Il convient de noter que le financement de projets ne représente qu'une faible part du financement total. «Banking on Climate Chaos», qui utilise un ensemble de données mondiales chevauchant celui utilisé ici, a constaté que le financement spécifique à un projet représente en moyenne seulement environ 4% du financement total chaque année⁷⁹.

Le deuxième type de financement bancaire inclus dans ce rapport est la garantie d'émission d'actions et d'obligations. Les actions donnent aux investisseurs une participation dans la propriété d'une entreprise. Les obligations, comme les prêts, sont une forme de dette, mais au lieu d'emprunter à une banque, l'entreprise émet directement la dette, un peu comme une reconnaissance de dette, avec la promesse de rembourser la valeur nominale et des paiements d'intérêts périodiques sur une période convenue. Lorsque de nouvelles obligations ou actions sont émises, les banques d'investissement jouent un rôle clé en fixant le prix et en assumant (contre rémunération) le risque de mettre ces produits sur le marché. Ce processus s'appelle «la garantie» et implique que les banques achètent initialement les actions et les obligations nouvellement émises avant de les revendre aux investisseurs.

Les banques d'investissement organisent la vente d'actions, qui donnent aux investisseurs une participation dans la propriété d'une entreprise. Le rôle de la banque est temporaire : une fois qu'elle a vendu toutes les actions qu'elle a garanties, celles-ci ne figurent plus à son bilan. Cependant, l'aide fournie par les banques (ou d'autres institutions financières) dans l'émission d'actions et d'obligations est cruciale, fournissant un accès au marché sans lequel la vente de nouvelles actions ou obligations ne pourrait pas avoir lieu.

Portée géographique

→ Ce rapport suit le financement des énergies fossiles et de l'agriculture industrielle dans le «Sud global», que nous avons défini comme comprenant les 134 pays formant la coalition du Groupe des 77 et de la Chine aux Nations Unies⁸⁰.

Comme de nombreuses entreprises suivies dans ce rapport opèrent à l'échelle mondiale, des ajustements géographiques ont été appliqués pour estimer le pourcentage des opérations d'une entreprise dans le Sud global. Dans le cas des entreprises pétrolières et gazières, ces ajustements ont été calculés à l'aide de données sur les réserves. Dans le cas de l'agriculture industrielle, aucun ajusteur géographique n'a été calculé pour les entreprises principalement engagées dans la production en amont de produits agricoles (production de viande, huile de palme, caoutchouc, soja, canne à sucre), car les sélections d'entreprises incluaient principalement des entreprises basées dans le Sud global. Cependant, des ajusteurs géographiques ont été calculés pour les entreprises actives dans les secteurs suivants :

- Agrochimie
- Pharmacie animale
- Semences
- Négociants de matières premières

Comme ces entreprises sont toutes engagées dans la production d'intrants agricoles ou le commerce, l'ajusteur géographique estimé était basé sur la proportion de la valeur mondiale de la production agricole en 2021 générée par le Sud global selon les données de la FAOStat. Cette proportion a été estimée à 71%.

Secteurs

→ Plusieurs entreprises d'agriculture industrielle sont actives dans plusieurs secteurs. Pour contrôler cela, des « ajusteurs de segment » ont été calculés par Profundo de manière à ce que les flux financiers estimés vers ces entreprises ne s'appliquent qu'à la part d'agriculture industrielle de leur activité.

Dans le cas de l'agriculture industrielle, des ajusteurs de segment ont été calculés pour les entreprises opérant dans les secteurs suivants :

- Pharmacie animale
- Agrochimie
- Caoutchouc
- Semences

Dans la mesure du possible, ces ajusteurs de segment utilisent le reporting segmentaire dans les rapports annuels, complété par des informations supplémentaires provenant des publications et sites Web de l'entreprise, ainsi que des estimations lorsque cela est nécessaire.

Aucun ajusteur de segment n'a été appliqué aux entreprises principalement engagées dans la production en amont de produits agricoles (production de viande, huile de palme, soja, canne à sucre) ni aux négociants de matières premières agricoles.

Aucun ajusteur de segment n'a été appliqué aux entreprises liées aux énergies fossiles car celles-ci sont principalement engagées dans les énergies fossiles.

Sources de données, estimations et analyse

→ Les données sous-jacentes sur lesquelles repose ce rapport ont été obtenues à partir des bases de données financières Bloomberg, Refinitiv, IJGlobal et TradeFinanceAnalytics. Elles ont ensuite été analysées par ActionAid et Profundo. Lorsque plusieurs banques émettent conjointement du crédit (prêts syndiqués) ou agissent ensemble pour fournir des services de garantie, des estimations ont été faites concernant les engagements individuels de chaque banque.

Les institutions financières ont eu la possibilité de passer en revue les données les concernant.

Il convient de noter que les prêts et les garanties rapportés dans ce rapport constituent des flux financiers vers/ en soutien aux entreprises sélectionnées. Les banques rendent compte elles-mêmes de la valeur des prêts en cours. Ce chiffre est inférieur à la valeur réelle du prêt initial fourni à l'entreprise. Les services de garantie ne figurent pas au bilan des institutions financières, uniquement dans le compte de résultat, car elles perçoivent des frais pour les services. Les valeurs d'investissement réelles (actions et obligations d'entreprise) peuvent avoir changé en raison de modifications des positions et/ou de fluctuations des prix.

Des détails supplémentaires sur la méthodologie sont disponibles sur :

<https://actionaid.org/publications/2023/methodology-how-finance-flows>

Sources et crédits

- 2 Oxfam (2023) Climate Finance Shadow Report 2023, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-finance-shadow-report-2023-621500/>, p.3
- 3 Sierra Club (2023) "Just 7% of global banks' energy financing goes to renewables, new data shows", <https://www.sierraclub.org/press-releases/2023/09/just-7-global-banks-energy-financing-goes-renewables-new-data-shows>
- 4 Milieudefensie (2021) "Guideline Note : Alternative Financing for Agroecology and Community-based Forest Management", https://en.milieudefensie.nl/news/alternative-financing_guideline-note.pdf
- 5 Sguazzin, A. (2020) "The World's Biggest Emitter of Greenhouse Gases" Bloomberg 17 March, <https://www.bloomberg.com/news/features/2020-03-17/south-africa-living-near-the-world-s-biggest-emitting-plant#xj4y-7vzkg?leadSource=uverify%20wall>
- 6 Banking on Biodiversity Collapse - Forests & Finance (forestsandfinance.org)
- 7 <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/gestion-et-comptabilite/effet-de-levier/>
- 8 Le groupe Banque populaire et Caisse d'épargne (BPCE)
- 9 <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/research/the-world-s-100-largest-banks>
- 10 <https://www.agefi.fr/news/banque-assurance/les-banques-francaises-sont-elles-les-plus-puissantes-deurope>
- 11 [Le rôle des banques françaises dans la destruction des forêts mondiales | Global Witness](#)
- 12 *Les ABCD, les 4 géants céréaliers, tirent des superprofits records de la crise alimentaire*, Laurie Debove pour la Relève et la Peste, Novembre 2022 : <https://lareleveetlapeste.fr/les-abcd-les-4-geants-cerealiers-tirent-des-superprofits-records-de-la-crise-alimentaire/> Citation de Morgan Ody, de Via Campesina
- 13 *Les ABCD, les 4 géants céréaliers, tirent des superprofits records de la crise alimentaire*, Laurie Debove pour la Relève et la Peste, Novembre 2022 : <https://lareleveetlapeste.fr/les-abcd-les-4-geants-cerealiers-tirent-des-superprofits-records-de-la-crise-alimentaire/>
- 14 *Soja et déforestation : les acteurs financiers ne doivent plus être complices*, Reclaim Finance, 2020, https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2020/10/Note_SojaDeforestation_LesActeursFinanciersNeDoiventPlusEtreComplices.pdf
- 15 *Ranking Soy Traders' Performance on Deforestation : Assessing the sustainability efforts of six of the largest soy traders*, Mighty Earth, Septembre 2020 : <https://stories.mightyearth.org/soy-trader-rankings/index.html>
- 16 [2019-complicity-in-destruction-2.pdf](#) (amazonwatch.org)
- 17 [220314-Monitor-McDonalds-FR-13.pdf](#) (reporterbrasil.org.br)
- 18 <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>
- 19 [Empty promises: Cargill, soy, banks and the destruction of Bolivia's Chiquitano forest | Global Witness](#)
- 20 [Trase Insights - Soy expansion drives deforestation in Bolivia](#)
- 21 [Cargill Announces Commitment to Eliminate Deforestation and Land Conversion in Brazil, Argentina and Uruguay by 2025 | Business Wire](#)
- 22 [Cargill Announces Commitment to Eliminate Ecosystem Destruction linked to key commodities across Brazil, Argentina, and Uruguay by 2025 - Mighty Earth](#)
- 23 [En Equateur, des bananes au prix de la vie](#), ActionAid France, 2023
- 24 [shadow_report-Socfin-2019_Fr_BD.pdf](#) (strikinglycdn.com)
- 25 [shadow_report-Socfin-2019_Fr_BD.pdf](#) (strikinglycdn.com)
- 26 [La Socfin publie enfin une politique Zéro Déforestation - Espace Presse Greenpeace France](#)
- 27 [uploads.strikinglycdn.com/files/e29d2ca8-2bc2-4840-8837-8857c309e422/shadow_report-Socfin-2019_Fr_BD.pdf](#) p. 14
- 28 Safacam (alias Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun) est une société agro-industrielle opérant au Cameroun créée en 1897 à Dizangué. Depuis 2014, elle est contrôlée par le groupe Socfin.
- 29 [fian_b_report_landgrab_in_sl_malen_2019_full_weblow.pdf](#)
- 30 [ZEB-European-Banking-Study-2018.pdf](#) (ebf.eu)
- 31 [Les dividendes de la déforestation : Des banques mondiales profitent de la destruction des forêts tropicales et des atteintes aux droits humains | Global Witness](#)
- 32 [Les banques françaises financent massivement la déforestation de l'Amazonie](#) (disclose.ngo)
- 33 <https://forestsandfinance.org/data/>
- 34 [Les banques françaises financent massivement la déforestation de l'Amazonie](#) (disclose.ngo)
- 35 Imazon, "Os frigoríficos vão ajudar a evitar o desmatamento da Amazônia," 2017: <https://imazon.org.br/publicacoes/os-frigorificos-vao-ajudar-o-desmatamento-da-amazonia/>
- 36 [Beef, Banks and the Brazilian Amazon | Global Witness](#)
- 37 [Net Zero Banking Alliance](#)
- 38 https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/high-level_expert_group_n7b.pdf
- 39 <https://www.cisl.cam.ac.uk/business-action/sustainable-finance/banking-environment-initiative/programme/sustainable-agri-supply-chains/soft-commodities>
- 40 [Diapositive 1](#) (invest.bnpparibas)
- 41 <https://invest.bnpparibas/document/ag-2023-document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2022>
- 42 [BNP Paribas définit une politique restrictive pour lutter contre la déforestation en Amazonie et au Cerrado - BNP Paribas](#) (group.bnpparibas)
- 43 [Report-Monitor-Infamous-Connections-November-2022.pdf](#) (asso-sherpa.org)
- 44 https://www.andgreen.fund/wp-content/uploads/2021/12/Marfrig_ES-Action-Plan_Public.pdf
- 45 National Wildlife Federation, 2020. VISIPEC – This website provides information on Visipec, a new tool to enhance traceability and strengthen deforestation monitoring in the Brazilian cattle sector. (online: <https://www.visipec.com/>)
- 46 <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/empty-promises-cargill-soy/>
- 47 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000034290626&categorieLien=id>
- 48 <https://invest.bnpparibas/document/ag-2023-document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2022>
- 49 [Fiches devoir de vigilance](#) (plan-vigilance.org)
- 50 [BNP Paribas visée par le premier contentieux climatique au monde contre une banque - Oxfam France](#)
- 51 [220314-Monitor-McDonalds-FR-13.pdf](#) (reporterbrasil.org.br)
- 52 [Report-Monitor-Infamous-Connections-November-2022.pdf](#)

(asso-sherpa.org)

53 [Report-Monitor-Infamous-Connections-November-2022.pdf](#)
(asso-sherpa.org)

54 <https://www.fairr.org/resources/reports/marfrigs-transition-bond>

55 <http://www.ibama.gov.br/noticias/436-2018/1467-operacao-shoyo-matopiba-ibama-aplica-r-105-7-milhoes-em-multas-por-plantio-ilegal-de-graos-em-areas-embargadas-no-cerrado>

56 http://www.mpf.mp.br/pa/sala-de-imprensa/documentos/2019/resultados_auditorias_protocolo_graos_pa_safra_2017-2018_divulgacao_2019.pdf

57 <https://unearted.greenpeace.org/2020/11/25/brazil-fires-deforestation-tesco-nandos-mcdonalds/>

58 [Les banques françaises financent massivement la déforestation de l'Amazonie \(disclose.ngo\)](#)

59 [Les banques françaises financent massivement la déforestation de l'Amazonie \(disclose.ngo\)](#)

60 [Les dividendes de la déforestation : Des banques mondiales profitent de la destruction des forêts tropicales et des atteintes aux droits humains | Global Witness](#)

61 [Les banques françaises financent massivement la déforestation de l'Amazonie \(disclose.ngo\)](#)

62 https://www.halcyonagri.com/wp-content/uploads/2019/04/Halcyon_Corporate-Report-2018_Online_Spread_LR_Secure.pdf#page=148

63 [La finance flambeuse : La destruction des forêts financée par de grandes banques et investisseurs internationaux | Global Witness](#)

64 [2019-complicity-in-destruction-2.pdf \(amazonwatch.org\)](#)

65 [Colombie, Pakistan, Pays-Bas : la justice agit déjà ! - L'Affaire du Siècle \(laffairedusiecle.net\)](#) et [Justice climatique - Greenpeace France](#)

66 Nisha Gaiind (2019) [Climate activists turn to lawsuits to force action on global warming Citizens and organizations have filed more than 1,300 cases worldwide since 1990 \[archive\]](#), [Revue Nature \[archive\]](#) | publié le 09 juillet 2019 | doi: 10.1038/d41586-019-02121-6

67 [Crise climatique : une décision historique sur la responsabilité des entreprises - Amnesty International France](#)

68 [Colombie, Pakistan, Pays-Bas : la justice agit déjà ! - L'Affaire du Siècle \(laffairedusiecle.net\)](#)

69 [Justice climatique : les Pays-Bas obligés par la Cour suprême à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre \(novethic.fr\)](#)

70 <https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2020/04/Urgenda-V2.docx.pdf>

71 [L'Affaire du Siècle - Notre Affaire à Tous \(notreaffaireatous.org\)](#) et [L'Affaire du Siècle - Greenpeace France](#)

72 <https://www.novethic.fr/lexique/detail/budget-carbone.html>

73 [L'Etat français «responsable» de manquements dans la lutte contre le réchauffement - rts.ch - Monde](#)

74 https://www.grain.org/system/attachments/sources/000/005/820/original/la_structure_Socfin_FR_.pdf

75 [Avis aux actionnaires de la Société Financière des Caoutchoucs \(SOCFIN\), mai 2023 : https://www.cssf.lu/wp-content/uploads/SOCFIN_Information-complementaire-27-juin-2023.pdf](#)

76 Woxx, "Socfin : Bolloré et Fabri veulent être les seuls maîtres à bord", Fabien Grasser, Septembre 2023 : <https://www.woxx.lu/socfin-bollore-et-fabri-veulent-etre-seuls-maitres-a-bord/>

77 <https://www.asso-sherpa.org/affaire-bollore-socapalm-cameroun>

78 Ce qui signifie que les banques ne doivent pas financer davantage d'activités censées « absorber » des gaz à effet de serre, pour compenser (théoriquement) les émissions d'autres activités financées, mais réduire leurs financements à des activités qui émettent des gaz à effet de serre

79 Rainforest Action Network et al. (2023), p.25

80 Finance Center for South-South Cooperation (2015) "Global south countries (Group of 77 and China)", http://www.fc-ssc.org/en/partnership_program/south_south_countries

Illustrations

Pages 1 et 32 : Rémi Cans @Atypicalist

Pages 6, 9, 12 et 28 : engins agricoles © Bigbig Dragon / Pixabay

Page 6 : déforestation © Pok Rie / Pixabay

Page 6 : champ de soja © CJ / Pixabay

Page 6 : pollution du delta du Niger © Nora Awolowo / ActionAid

Page 6 : paysanne en Zambie © Kadir van Lohuizen / NOOR / ActionAid

Page 6 : poissons à vendre au Bangladesh © Nihab Rahman / ActionAid

Page 6 : portrait extrait d'une vidéo réalisée dans le cadre du projet européen Make Fruit Fair en 2015 / ActionAid France

Page 6 : ouvrières agricoles © Triangulaire / ActionAid France

Pages 18, 21 et 24 : inondation et glissement de terrains en Haïti le 3 juin 2023 © ActionAid Haïti

Page 19 : Adina Voicu / Pixabay

Page 23 : champ brûlé en Bolivie en 2019 © Foto Arena LTDA / Alamy

Page 25 : manifestation de la Synergie Nationale des Paysans et Riverains (de la Socapalm) au Cameroun en avril 2015 © Synaparcam

Page 26 : Wendy Wei / Pexels

Page 27 : Esra Nur Kalay / Pexels

Page 31 : élevage au Brésil © Filipe Cantador / Unsplash

Page 33 : Adventis / ActionAid France

Page 34 : Piro / Pixabay

Page 35 : militante pour la justice climatique © William Vest-Lillesøe / ActionAid

Page 36 : membres de "Notre Affaire à Tous" après le jugement du Conseil d'Etat du 3 février 2021 © Emeric Fohlen / Greenpeace

Page 38 : palmeraie en Malaisie © Nazarizal Mohammad / Unsplash

Les autres illustrations sont des créations d'Enora Tuauden-Bource pour ce rapport.

act:onaid

pour des peuples solidaires

aux côtés de celles et ceux qui luttent pour leurs droits

Cette publication a été réalisée en avril 2024 par ActionAid France, sur la base d'une étude publiée en septembre 2023 par la fédération ActionAid International avec l'appui de l'ONG néerlandaise Profundo : *How the finance flows: the banks fuelling the climate crisis.*

Elle a été réalisée avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du projet *Rebooting the food system: youth engagement for Agroecology and Due Diligence*. Son contenu relève de la seule responsabilité d'ActionAid France et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Floriane Biem, chargée de campagne pour la régulation des multinationales, et Mehdi Achour, directeur, ont mené des recherches complémentaires et rédigé ce rapport.

Nous remercions également Veronica Velasquez, chargée de campagne pour la justice climatique et l'équipe salariée d'ActionAid France, ainsi que les militantes et militants pour leur relecture attentive. Nous remercions en particulier le groupe de travail sur la justice climatique et les personnes impliquées au sein des collectifs *Nourrir* et *Stop CETA-Mercosur*.

Enfin, nous remercions Enora Tauden-Bource pour l'iconographie et la mise en page de ce document.

Relations avec la presse et siège social

ActionAid France - Wikivillage - 8 rue de Srebrenica - 75 020 Paris
veronica.velasquez@actionaid.org

Relations avec les membres, donatrices et donateurs

ActionAid France - 5 rue de Châtillon - BP 20 912 - 35 009 Rennes cedex
ecrire@actionaid.org - 06 49 65 39 38



Cofinancé par
l'Union européenne

www.actionaid.fr

Facebook
[**ActionAidFrance**](https://www.facebook.com/ActionAidFrance)

X
[**@PSo_ActionAid**](https://twitter.com/PSo_ActionAid)

Instagram
[**@ActionAid_fr**](https://www.instagram.com/ActionAid_fr)

LinkedIn
[**ActionAid France**](https://www.linkedin.com/company/ActionAidFrance)